



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'ANZIEUX- PLANCIEUX – Assainissement

2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20210628-CS210302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/21

Pour l'autorité compétente par délégation

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

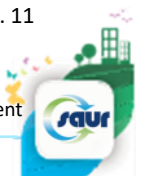


Table des matières

EDITORIAL:	4
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	5
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	6
LES CHIFFRES CLES.....	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE.....	8
LE CONTRAT	9
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	10
Les avenants du contrat	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	11
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	13
LE PATRIMOINE DE SERVICE	15
VOTRE PATRIMOINE	16
LE RESEAU.....	16
Répartition par matériau	16
Répartition par diamètre.....	16
LE SERVICE AUX USAGERS	17
VOS BRANCHEMENTS	18
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	18
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	18
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	19
LE TRAITEMENT.....	20
EVOLUTION GENERALE.....	20
LES VOLUMES (EN M3)	20
LES VOLUMES AU PR (EN M3)	21
Les consommations électriques	21
Les boues et les sous-produits.....	21
Production de boues (en tMS).....	21
Evacuation des boues (en tMS)	21
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube).....	22
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	22
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	22
Les apports extérieurs (en m3).....	22
LA QUALITE DU TRAITEMENT	25
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP.....	26
Nombre de bilans journaliers réalisés	26
Conformité des stations d'épurations	26
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	27
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	28
Qualité des rejets.....	28
Performance de réseau	29
Service à l'utilisateur	30
LES INTERVENTIONS REALISEES	31
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	32



Les opérations d'hydrocurage du réseau	32
Les passages caméra.....	32
Les casses sur conduites et sur branchements.....	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	33
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	34
LE CARE 36	
LE CARE	37
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	38
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	38
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	42
LE PATRIMOINE DE SERVICE	43
LES INSTALLATIONS	44
LE RESEAU.....	45
CONSOMMATION D'ENERGIE	47
LE SERVICE AUX USAGERS	48
LA GESTION CLIENTELE	49
LA FACTURE 120 M ³	51
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	55
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	57
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	58
LES INTERVENTIONS REALISEES	60
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	61
Les opérations d'hydrocurage du réseau	61
Les casses sur conduites	63
Les casses sur branchements.....	63
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	64
Les interventions de maintenance 2ème niveau	64
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	64
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	65
Les interventions de contrôle réglementaire pression	66
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique	66
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	66
A. INFORMATIONS GENERALES - EPURATION PLANCIEUX NOUVELLE	2
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	2
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	3
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	3
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	3
B.1.1. Les raccordements domestiques.....	3
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	4
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	5
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	5
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	5
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	10
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	11
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	11
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	11
B.4.1. Les postes de relèvement.....	11





B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	12
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	13
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	17
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	18
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - EPURATION PLANCIEUX NOUVELLE	19
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	19
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	19
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	19
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	20
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	22
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	22
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	24
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	25
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	26
C.2.5. Le calcul des rendements	28
C.2.6. Le suivi bactériologique	29
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	29
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	29
C.3.1. Les boues	29
C.3.2. Les autres sous-produits.....	30
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	30
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	30
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	30
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	30
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	31
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	31
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	31
Paramètres physicochimiques	31
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	33
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	35
LE GLOSSAIRE 36	
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	36



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

DIRECTION DE TERRITOIRE

Auvergne Loire



Eliel KESTELLOOT
Directeur de Territoire
Auvergne Loire



Stéphane NEBUS
Responsable territoire
RPE



Julien GALICHET
Chef de secteur
Auvergne-Ouest



Laurent VIAL
Chef de secteur
Secteur Saint-Etienne
Métropole



Guillaume DURAND
Chef de secteur
Loire Forez



Nicolas FECHÉ
Chef de secteur
Secteur Loire-Nord



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES

479 646 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

5 526 branchements raccordés dont **59** nouveaux branchements

Prix de l'assainissement **2,6** € TTC / m³

Au 1er janvier 2021 pour une facture de 120 m³

106,334 kmL de réseau dont :

- **102,983** kmL de réseau Eaux usées
- **3,351** kmL de réseau Eaux pluviales

3 505 ml hydrocurés avec le camion

9 interventions de débouchage

12 Poste(s) de relèvement

1 station(s) d'épuration

16 500 eq/hab.

1 053 915 m³ épurés

Boues évacuées : **284,46 tMS**

98,78% des bilans réalisés sont conformes.





LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Déphosphatation : l'injection de sulfate d'alumine utilisée dans le cadre de la déphosphatation physico-chimique pour atteindre la norme de rejet (1 mg/l et rendement de 90 % en moyenne annuelle) n'est plus en service (depuis octobre 2019), les quantités à injecter étant anormalement importantes.

Des essais « industriels » de substitution du sulfate d'alumine par du chlorure ferrique, ont été menés à partir de juillet. Ces essais, avec un sel de fer, ont confirmé la forte consommation en réactif liée à la norme de rejet et éventuellement à la nature des effluents (TAC particulièrement élevé).

Cependant, le chlorure ferrique du fait de sa concentration en matière active (14 % de Fe) supérieure au sulfate d'alumine (4,3 % d'Al) apparaît plus adapté dans la situation actuelle. Depuis le mois de septembre, la cuve de stockage de la station est rechargée en chlorure ferrique et les résultats d'analyses mettent en évidence sur les 4 derniers mois de 2020 des valeurs moyennes en eau traitée de 0.3 mg/l avec des rendements d'élimination sur le phosphore de près de 95 %.

Epidémie de COVID-19 : conformément à l'avis de l'ANSES sur les risques liés au coronavirus SRAS-COV2, les boues produites après le 16 mars doivent faire l'objet d'un traitement d'hygiénisation sur site ou être orientées vers une filière d'hygiénisation.

Pour la station d'épuration de Plancieux, la filière d'évacuation des boues par épandage agricole a été maintenue en assurant sur site un traitement d'hygiénisation des boues par chaulage, en appliquant le strict protocole suivant :

- Renforcement du taux de chaulage ;
- Suivi journalier du pH des boues après chaulage ;
- Analyse de caractérisation initiale (contrôle de l'efficacité de l'hygiénisation par dénombrement des pathogènes présents) ;
- Analyse de suivi des coliformes thermotolérants en amont des épandages (pour s'assurer de la persistance de l'hygiénisation).

Mise en place des contrôles de conformité obligatoire dans le cadre des cessions immobilières



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'ANZIEUX-PLANCIEUX est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2014, arrivera à échéance le 30 septembre 2027.

Les avenants du contrat

AVENANT N°1	
Objet	Prise en compte de nouveaux ouvrages
Visa de la préfecture	13/01/2015
Date d'application	13/01/2015

AVENANT N°2	
Objet	Conditions de reversement de la part collectivité
Visa de la préfecture	01/10/2016
Date d'application	01/10/2016

AVENANT N°3	
Objet	Prise en compte de nouveaux ouvrages
Visa de la préfecture	4 Octobre 2019
Date d'application	1 Octobre 2019

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée

À MARNE-LA-VALLÉE



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

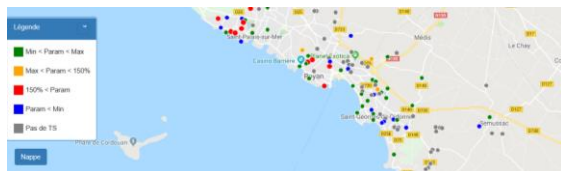
Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\ 000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

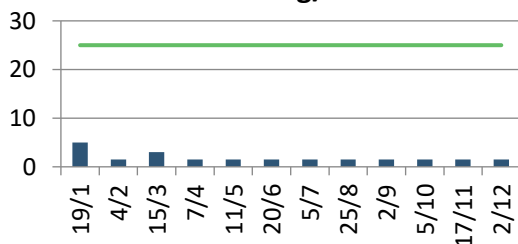
Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

Concentration sortante DBO5 en mg/l



PROTEGER LE MILIEU NATUREL

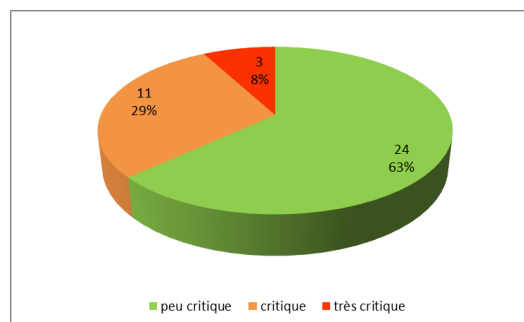
GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.



Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie





PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

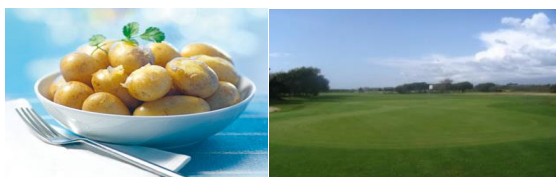
La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'Ile de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiM, NOWMMA).

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



UNE EXPERIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	16 500
Poste(s) de relevage	12
Linéaire de conduites (KmL)	106,334



Matériau	Valeur (%)
Pvc	29,25
Amiante ciment	18,06
Fonte	13,53
Béton	5,88
PVC CR8	3,02
Autres	30,26



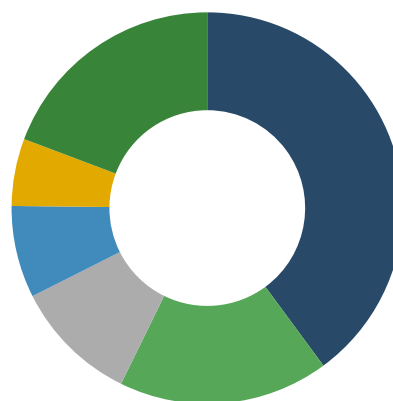
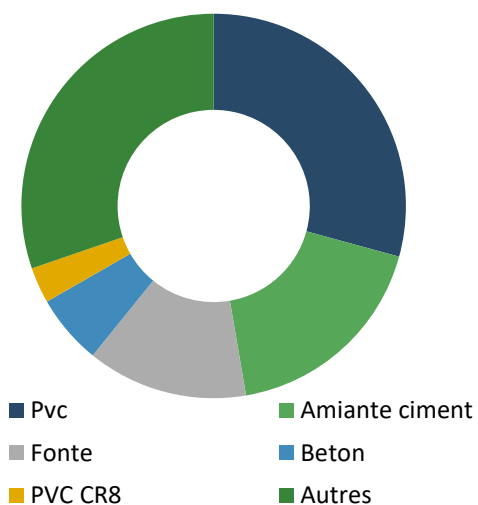
Répartition par diamètre

LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

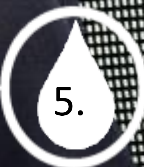
En 2020, le linéaire de canalisations est de 106,334 km.

Répartition par matériau



■ 200 ■ 250 ■ 300 ■ inconnu ■ 400 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
200	39,89
250	17,37
300	10,31
Inconnu	7,6
400	5,56
Autres	19,26



LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2019	2020
Total de la collectivité	5 420	5 526

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	2	4

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2019	2020
Total de la collectivité	465 450	479 646



**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**

Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

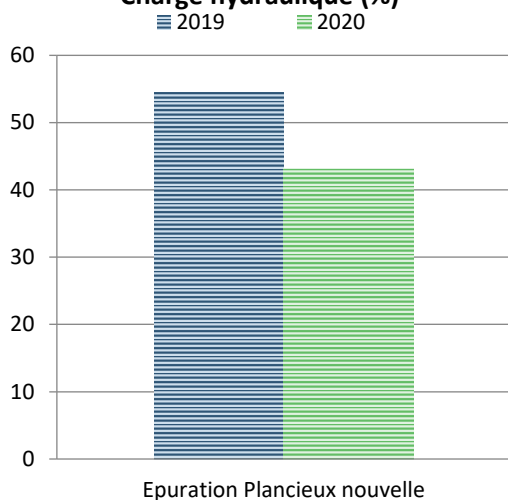
EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	54,43%	43,22%

Charge hydraulique (%)

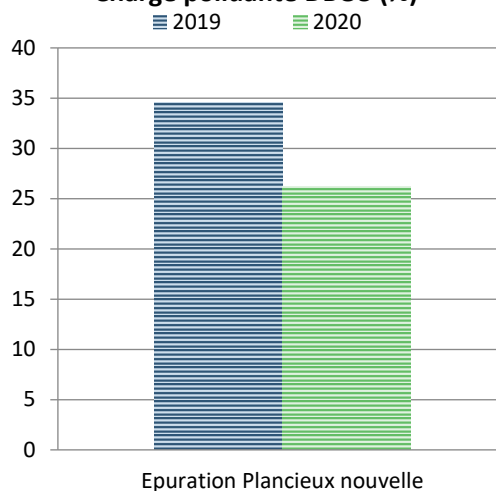


Charge polluante :

Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	34,56%	26,2%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M3)

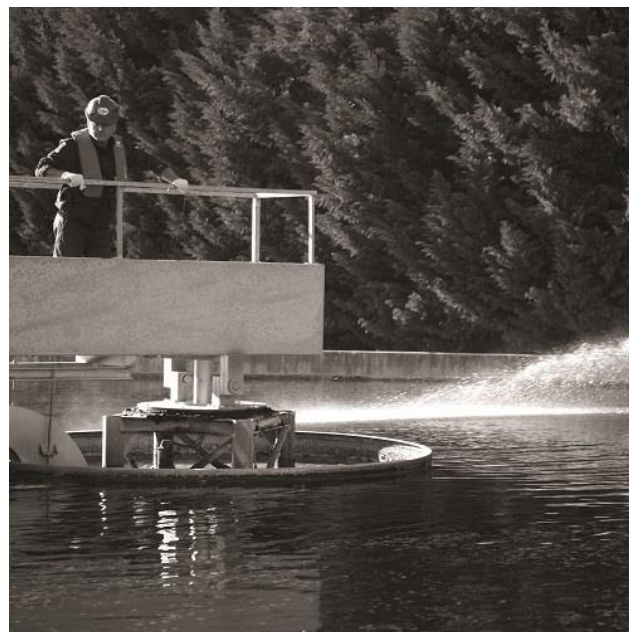
Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	Entrée	1 013 875	927 892
Epuration Plancieux nouvelle	Sortie	1 106 793	1 053 915

Remarque : l'écart entrée sortie a été remonté comme problématique par l'agence de l'eau Loire Bretagne, des ajustements sont en cours



LES VOLUMES AU PR (EN M3)

	Temps de pompage en h	Volume en m3
SR2		585713
SR3	5633	457797
SR4	2188	88571
SR5	286.9	2869
SR6	988	71165
SR7	977.9	14668.5
SR8	1818.46	18185
SR10	1024.76	2049
SR11	162.63	1626
SR12	3186.07	6373
BR Cuzieu	177.67	1777
SR13		114 794



Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020
Consommation en KWh	633 323	569 860

Production de boues (en tMS)

	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	169,519	188,316

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	Boues traitées vers épandage agricole	418,11	284,46



Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)

	Destination	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	Graisses évacuées vers STEP	6,3	23,16

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	Refus dégrillage évacué vers décharge	3 136	2 912

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	4 984	6 720

Les apports extérieurs (en m3)

		2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	A7- apports de Matières de vidange - Plancieux (en m ³)	36	0



EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION SUR LA GESTION DES BOUES EN COURS DE PANDEMIE COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publiques en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé



Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19



LA QUALITE DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2019	2020
Epuration Plancieux nouvelle	24	24



Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Epuration Plancieux nouvelle	100%	98.78%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





8.

**LES INDICATEURS DE
PERFORMANCE**
*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
98.78%	Voir BSA	100%	284,46 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	284,46 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.



Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
81	106,334	30	300	6030	6 030
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
2,17	11,155	103,023
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	0	106,347
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
11 537	2,6	2,56

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
1,01	12324,4	1 216 926	0	5 351
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
209,24	479 646	209,24
	Données de consolidation	Données de consolidation



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

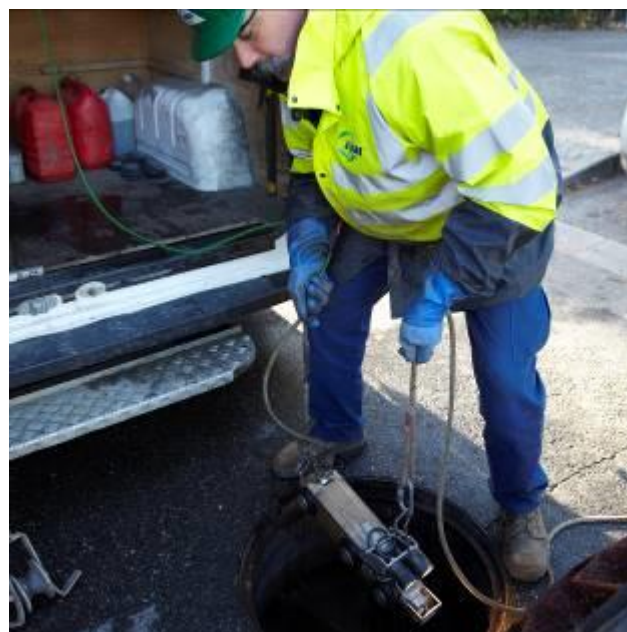
Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2020
Hydrocurage préventif (ml)	3505
Passage caméra (ml)	2847
Nombre de débouchage	9
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	131
Nettoyage postes de relevage (nombre)	18



Les casses sur conduites et sur branchements

	2019	2020
Casses sur conduites (nombre)	1	2
Casses sur branchements (nombre)	4	3





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2019	2020
Entretien niveau 2	15	13
Contrôles réglementaires	40	45

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	15	12
Préventif	0	1

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



- Fiabiliser les déversoirs d'orage réglementaire en collaboration avec la MAGE organisme de contrôle
- Reprendre les non-conformités de la station de Plancieux mis en évidence par l'agence de bassin.
- Passage en séparatif du réseau et faire réaliser les raccordements eaux pluviales aux clients
- Renouvellement du collecteur ouest de Cuzieu, où les débordements au milieu sont systématique sur les épisodes pluvieux, dans des exutoires en milieu urbanisé.
- Poursuivre les renouvellements de canalisations et de passage en séparatif en coordination avec les travaux de voirie



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **CENTRE-EST**
Centre **DT AUVERGNE LOIRE**
Département **LOIRE**
Collectivité **SD PLANCIEUX AS**

LIBELLE	En Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		1 145 826	1 159 192	1,2
Exploitation du service		279 162	323 182	
Collectivités et autres organismes publics		752 292	789 219	
Travaux attribués à titre exclusif		45 767	46 790	
Produits accessoires		68 605		
CHARGES		1 292 332	1 311 346	1,5
Personnel		160 496	143 257	
Energie électrique		65 639	55 496	
Produits de traitement		22 405	24 856	
Analyses		5 899	6 438	
Sous-traitance, matières et fournitures		143 481	132 848	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		6 170	8 277	
Autres dépenses d'exploitation		66 333	60 939	
- Télécommunications, poste et télégestion		3 760	2 073	
- Engins et véhicules		26 569	28 993	
- Informatique		19 548	18 274	
- Assurances		1 349	1 983	
- Locaux		13 193	8 366	
- Divers		1 914	1 251	
Frais de contrôle		4 948	5 157	
Contribution des services centraux et recherche		19 032	17 854	
Collectivités et autres organismes publics		752 292	789 219	
- Part collectivité		685 243	718 693	
- Autres organismes publics		67 050	70 526	
Charges relatives aux renouvellements		28 966	39 548	
- Pour garantie de continuité du service		6 381	7 988	
- Fonds contractuel		22 585	31 560	
Charges relatives aux investissements contractuels		12 887	12 887	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		12 887	12 887	
Charges relatives investissements du domaine privé		2 380	1 668	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		1 402	12 902	
RESULTAT AVANT IMPOT		-146 506	-152 154	-3,9
RESULTAT		-146 506	-152 154	-3,9

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 140-042002 -426000 -02 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 04/06/2021



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :





- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :



Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

1:

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.



PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE



13.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Epuration Plancieux nouvelle	2017	16 500		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Oui	Non	MONTROND-LES-BAINS

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BELLEGARDE-EN-FOREZ	PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	15 m ³ /h	2019	oui	Non
BELLEGARDE-EN-FOREZ	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	10 m ³ /h	1998	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond - SR11 PR Grateloup lotis. lavergnat	10 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	20 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	20 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	35 m ³ /h	2012	Oui	Non
CUZIEU	PR Cuzieu n°006 - SR6 Le Moulin	65 m ³ /h	2001	Oui	Non
CUZIEU	PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	15 m ³ /h	2003	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	108 m ³ /h	1970	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colonel Besson	56 m ³ /h	1970	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	50 m ³ /h	1975	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	10 m ³ /h	2008	Oui	Non



LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2020, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 102,983 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Autres ?	1173,27	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 250	112,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 100	4,82	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1000	12,63	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	17,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	70,77	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	38,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 315	74,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	182,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 600	148,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 500	72,39	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 600	178,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 100	4,03	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 125	215,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 160	44,04	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	57,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 250	97,63	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 315	347,76	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	290,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 500	60,71	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 600	5,43	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres ?	38,62	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	15,1	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 315	72,89	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 400	15,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	80,58	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	86,65	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	4337,62	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	6543,32	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	5179,12	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 350	296,45	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 400	1019,17	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 450	120,49	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 500	437,24	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 600	111,78	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	1979,46	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	4829,61	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	463,76	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	67,48	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	3356,8	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	2497,43	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	1473,47	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	931,7	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	42,19	Gravitaire	Eaux usées





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Beton	Circulaire 200	676,76	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 250	874,42	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 300	1229,63	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 400	461,58	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 500	1138,09	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 600	18,9	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 800	1141,47	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	535,52	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	7997,69	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	1510,66	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	1864,52	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 400	1241,92	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 500	228,13	Gravitaire	Eaux usées
Fonte ductile TAG 32	Circulaire 200	268,86	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	1153,64	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres ?	265,82	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	252,31	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	4,04	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 1000	8,27	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	312,69	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	25,74	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2467,69	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	17838,66	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	3736,6	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	116,33	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	3436,55	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	235,05	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	128,62	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	1610,18	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 250	80,14	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 315	405,28	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 400	389,81	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	177,46	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	134,43	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	288,1	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	75,34	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	1229,02	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 150	82,04	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 200	4354,21	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	2338,19	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	450,06	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	762,02	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 600	18,77	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 300	23,33	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 400	98,4	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 500	70,19	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 300	52,26	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 500	143,05	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres ?	3,1	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	208,5	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	86,67	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 315	159,43	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 200	306,47	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 300	154,23	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	276,5	Refolement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	114,23	Refolement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	1686,15	Refolement	Eaux usées





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 140	1689,9	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	592,39	Refoulement	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	270,91	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	431,38	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	228,66	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 80	149,06	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	190,41	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	37,09	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	53,37	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	129	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	408,31	Refoulement	Eaux usées
Total		106333,55		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Ventouse	1
Vidange	2

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2016	2017	2018	2019	2020
Bassin d'orage de Cuzieu	630	655	494	1 011	960
Epurateur Plancieux nouvelle	298 712	422 943	509 778	497 467	447 191
PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	0	0	0	0	117
PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	2 222	4 757	504	627	1 008
PR Boisset les Montrond - SR11 PR Grateloup lotis. lavergnat	150	208	197	229	465
PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	2 786	5 701	3 877	4 967	3 808
PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	11 915	11 151	4 731	3 822	2 479
PR Cuzieu n°006 - SR6 Le Moulin	2 107	1 599	5 348	5 915	4 626
PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	1 789	2 848	1 697	1 983	1 846
PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	29 153	40 824	41 396	37 568	37 939
PR Montrond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colonel Besson	43 253	41 928	53 948	29 340	31 003
PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	13 916	24 360	20 952	17 814	10 280
PR Montrond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	487	1 067	691	908	1 203
Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	26 601	25 633	31 482	33 609	26 935
Total	433 721	583 674	675 095	635 260	569 860

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



14.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	761	759	756	763	775	1,6%
BOISSET-LES-MONTROND	474	475	491	499	505	1,20%
CUZIEU	546	562	566	570	576	1,1%
MONTROND-LES-BAINS	2 837	2 870	2 948	2 974	3 044	2,4%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	609	614	617	614	626	2%
Total	5 227	5 280	5 378	5 420	5 526	8,3%

Les clients par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	0	752	750	758	770	1,6%
BOISSET-LES-MONTROND	0	474	488	497	504	1,40%
CUZIEU	0	564	564	568	574	1,1%
MONTROND-LES-BAINS	0	2 716	2 793	2 822	2 879	2%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	0	612	615	612	624	2%
Total	0	5 118	5 210	5 257	5 351	8,1%

Les volumes consommés par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	60 570	67 809	59 757	63 955	70 248	9,8%
BOISSET-LES-MONTROND	40 157	43 796	37 848	41 208	42 869	4,03%
CUZIEU	44 917	47 913	43 523	46 918	47 786	1,9%
MONTROND-LES-BAINS	242 673	273 896	261 483	260 325	262 483	0,8%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	54 990	59 562	64 873	52 465	55 933	6,6%
Total	443 307	492 976	467 484	464 871	479 319	23.13%



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BELLEGARDE-EN-FOREZ	775	739	29	0	7
CUZIEU	576	556	15	0	5
MONTROND-LES-BAINS	3 044	2 910	112	2	20
SAINT-ANDRE-LE-PUY	626	600	20	0	6
BOISSET-LES-MONTROND	505	490	15	0	0,
Total	5 526	5295	191	2	38

Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BELLEGARDE-EN-FOREZ	70 248	57 179	12 327	0	742
CUZIEU	47 786	42 780	4 571	0	435
MONTROND-LES-BAINS	262 483	174 608	58 337	23 336	6 202
SAINT-ANDRE-LE-PUY	55 933	44 075	11 583	0	275
BOISSET-LES-MONTROND	42 869	38 206	4 663	0	0
Total de la collectivité	479 319	356 848	91481	23 336	7 654

La liste des industriels

Commune	Nom de l'industriel	2019	2020	Evolution
MONTROND-LES-BAINS	SARL THD	6 490	6 927	6,7%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	STE BATISTOU	13 251	5274	-61%



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : ZALES BERGERES 165 Rue de la Sauveté
42210 MONTROND LES BAINS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 89 66 35 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 89 66 35 09

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler

Courier : TSA 70524
92894 NANTERRE CEDEX 09

25

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

SAUR / SIVAP

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	41,19 €	
Consommation TTC	270,39 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	311,58 €	
	311,58 €	

SAUR - SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379904 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379904-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de mise à jour, d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MONTROND LES BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		265,26 € HT	281,78 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SIVAP		10-2020 / 09-2021						15,24	10,00
Abonnement part SAUR		10-2020 / 09-2021						21,21	10,00
Consommation part SIVAP		Année 2020			120	1,3756	165,07		10,00
Consommation part SAUR		Année 2020			120	0,5228	62,74		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
			120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	311,58 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 283,26 €
TVA sur les débits : 28,32 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.





Vos Contacts :

Accueil : 165 Rue de la Sauveté ZA Les Bergères
à MONTROND LES BAINS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 69 66 35 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 69 66 35 09

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Référence à rappeler

Courrier : TSA 31341
07104 ANNONAY CEDEX

21

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

SAUR / SIVAP

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	40,69 €	
Consommation TTC	267,00 €	soit 0,0022 €/Litre
Total facture TTC	307,69 €	
		307,69 €

SAUR - SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MONTROND LES BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	261,72 € HT	287,88 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SIVAP								16,00	10,00
Abonnement part SAUR								20,99	10,00
Consommation part SIVAP		Année 2020			120	1,3553	162,64		10,00
Consommation part SAUR		Année 2020			120	0,5174	62,09		10,00

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	19,80 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2020			120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	307,69 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 279,72 €
TVA sur les débits : 27,97 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR	Partenaire : SAUR / SIVAP	Date : 01/05/2021
	Référence contrat : 426000/02	

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
--------------------------	-----------------------------	-------------------------------

21S Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/10/2020	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 11/08/2020	K : 1,068838
Prix révisé = [K=1,068838] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix		
Formule de révision : $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,16 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{M}_0 + 0,23 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,13 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0$		
Contrat : $K = 0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,16 \times 351106 / 351106_0 + 0,23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,13 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0$		
Applications des indices : Valeur connue		
K intermédiaire : 1,068838		

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/08/2020						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,20000	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE			118,70000
1653963M	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	117,90000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763M	010534763M	01/06/2020	30/07/2020	Site Internet Moniteur		1,1722	121,80000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site internet	127,60000	01/06/2020	30/07/2020	SITE INTERNET LE MONITEUR			126,60000
TP10AMI	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT EAU TUYAUX - Site Internet	135,90000						140,98110
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010MI	TP10A2010MI	01/04/2020	16/07/2020	SITE INTERNET MONITEUR		1,2701	111,00000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,16 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{M}_0 + 0,23 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,13 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0$			
.	0,15		0,150000000
.	+ 0,33	x 118,7 / 108,2	+ 0,362024030
.	+ 0,16	x 142,77396 / 117,9	+ 0,193756010
.	+ 0,23	x 126,6 / 127,6	+ 0,228197492
.	+ 0,13	x 140,9811 / 135,9	+ 0,134860508
.			-----
.			1,06883804

K définitif : 1,068838	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre):(BOISSET LES MONTROND)	

Localité sur point de fourniture Autre

n.r. = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	19,84	21,21						

Localité sur point de fourniture BOISSET LES MONTROND

n.r. = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	19,84	21,21						





Date : 01/05/2021

SAUR

Partenaire : SAUR / SIVAP

Référence contrat : 426000/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
20SConsommation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 22/12/2020	K : 1,068838
Prix révisé = [K=1,068838] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix		
Formule de révision : $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTEo} + 0,16 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{Mo} + 0,23 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MIo} + 0,13 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMIo}$		
Contrat : $K \cdot 0,15 + 0,33 \cdot \text{ICHTE} / \text{ICHTEo} + 0,16 \cdot 351106 / 351106o + 0,23 \cdot \text{FSD2} / \text{FSD2o} + 0,13 \cdot \text{TP10A} / \text{TP10Ao}$		
Applications des indices : Valeur connue		
K intermédiaire : 1,068838		

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/08/2020						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,20000	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE			118,70000
1653963M	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	117,90000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763M	010534763M	01/06/2020	30/07/2020	Site Internet Moniteur		1,1722	121,80000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site internet	127,60000	01/06/2020	30/07/2020	SITE INTERNET LE MONITEUR			126,60000
TP10AMI	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU TUYAUX - Site Internet	135,90000						140,98110
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010MI	TP10A2010MI	01/04/2020	16/07/2020	SITE INTERNET MONITEUR		1,2701	111,00000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Resultat= $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTEo} + 0,16 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{Mo} + 0,23 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MIo} + 0,13 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMIo}$			
.	0,15		0,150000000
.	+ 0,33	x 118,7 / 108,2	+ 0,362024030
.	+ 0,16	x 142,77396 / 117,9	+ 0,193756010
.	+ 0,23	x 126,6 / 127,6	+ 0,228197492
.	+ 0,13	x 140,9811 / 135,9	+ 0,134860508
.			=====
.			1,06883804

K définitif : 1,068838
CRITERES TARIFAIRES
Localité sur point de fourniture : (BOISSET LES MONTROND)(Autres)
Tranche (m3/an) définies sur le critere Localité sur point de fourniture

Localité sur point de fourniture	Tranches					
	[1, 500]		[501, 1000]		1001 - Maximum	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
BOISSET LES MONTROND	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Localité sur point de fourniture	Tranches					
	[1, 500]		[501, 1000]		1001 - Maximum	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autres	0,4891	0,5228	0,5102	0,5453	0,5293	0,5657





15.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	76,1%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		78,4	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		103,023	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	94,93%	14
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		97,8	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		103,023	
Total Partie B :		26	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	23,15%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		23,85	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		103,023	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		40	
VALEUR DE L'INDICE		81	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note			30



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Saint-André-le-Puy	1330
Montrond les bains	1390
Bellegarde en Forez	235
Cuzieu	300
Boisset les Montrond	250
TOTAL	3505

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Adresse	Linéaire curé
Boisset les montrond	Chemin de la roche	150
Boisset les montrond	Chemin de la dame	100
Cuzieu	Bourgée froide	300
Bellegarde en forez	Route de saint cyr	175
Bellegarde en forez	Rue des charrettes	60
Saint-André-le-puy	RN 89	650
Montrond les bains	Route bleue	250
Montrond les bains	Avenue de la gare	200
Montrond les bains	Rue de l'église	160
Montrond les bains	Rue Felix Roques	180
Montrond les bains	Rue du vieu moulin	450
Montrond les bains	Rue du geyser	150
Saint-André-le-Puy	Rue claude debussy	350
Saint-André-le-Puy	363 Rue du Riou,42210,Saint-André-le-Puy	330
	TOTAL	3505

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type
Bellegarde-en-Forez	1	Sur réseau séparatif eaux usées
Boisset-lès-Montrond	2	Sur réseau séparatif eaux usées
Boisset-lès-Montrond	1	Sur réseau unitaire
Montrond-les-Bains	1	-
Montrond-les-Bains	2	Sur réseau séparatif eaux usées
Montrond-les-Bains	1	Sur réseau unitaire
Saint-André-le-Puy	1	Sur réseau séparatif eaux usées
Total	9	

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Boisset-lès-Montrond	28/12/20	15 Chemin des Guignols,42210, Boisset-lès-Montrond
Montrond-les-Bains	26/02/20	160 Rue de la Sauvete,42210, Montrond-les-Bains



Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	27/05/20	737 Route de Saint Cyr,42210, Bellegarde-en-Forez
Boisset-lès-Montrond	14/03/20	15 Route du Canal,42210, Boisset-lès-Montrond
Boisset-lès-Montrond	21/11/20	53 Route de la Gare,42210, Boisset-lès-Montrond
Montrond-les-Bains	06/03/20	185 Rue Jean Gabin,42210, Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	13/05/20	1311 Avenue de la Gare,42210, Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	29/07/20	198 Rue Georges Brassens,42210, Montrond-les-Bains
Saint-André-le-Puy	14/10/20	274 Rue du Riou,42210, Saint-André-le-Puy

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

- Interventions du 11 février /2020 :
 - o SR5/SR7/SR8/SR10/SR12
 - o BAC a graisse Plancieux
- Interventions du 26/05/2020 :
 - o Bac a graisse Plancieux
 - o SR3+DVO, SR8/SR10/SR11/SR12/SR13
- Interventions du 17/09/2020 :
 - o SR7
- Interventions du 08/12/2020 :
 - o SR10/SR11/SR12/SR13/SR8/SR9

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Adresse	Linéaire curé
Montrond les bains	Rue maurice balay	220
Montrond les bains	Rejet batistou	185
Montrond les bains	Rue du vieu chateau	100
Montrond les bains	Collecteur les termes	400
Montrond les bains	Garden village	700
Boisset les montrond	Chemin de l a dame	100
Montrond les bains	Rue du geyser	140
Montrond les bains	Sr3	20
Montrond les bains	Jacques brel	100
Montrond les bains	Les clémentines	180
Montrond les bains	Colonel Besson	100
Bellegarde en forez	Rue de la bise	22
cuzieu	Rue des luttons/bourgee froide	350
Montrond les bains	Rue des nymphes	80
Montrond les bains	Rue de la république	150
	Total	2847





Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	Pvc	0	05/08/20	67 Rue du Bourg,42210,Bellegarde-en-Forez
Montrond-les-Bains	Inconnu	0	17/03/20	20 Boulevard Victor de Boissieu,42210,Montrond-les-Bains

Les casses sur branchements

Détail des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Site	Adresse
Bellegarde-en-Forez	17/07/20	737 Route de Saint Cyr,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	30/07/20	56 Rue du Bourg,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	16/10/20	52 Rue de la Bise,42210,Bellegarde-en-Forez



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bellegarde-en-Forez	1	1	2
Boisset-lès-Montrond	3	0	3
Cuzieu	1	0	1
Montrond-les-Bains	6	0	6
Saint-André-le-Puy	1	0	1
Total	12	1	13

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bellegarde-en-Forez	PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	Télétransmission	22/10/20	Curatif
Bellegarde-en-Forez	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	30/10/20	Préventif
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Pompe hydroéjecteur 1	08/06/20	Curatif
Boisset-lès-Montrond	DO n°01 route de la Gare D105	DO n°01 route de la Gare D105	03/09/20	Curatif
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond n°012 - SR13 PR	Armoire électrique	12/10/20	Curatif
Cuzieu	PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	Sonde à ultrason	08/09/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Armoire électrique	23/01/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Racleur dégraisseur	10/07/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Dégrilleur grossier	13/07/20	Curatif
Montrond-les-Bains	DO2MO Rue du Vieux moulin - Montrond les bains	Télesurveillance DO2 Montrond	27/08/20	Curatif
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Débitmètre DVO	20/10/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Télesurveillance	10/11/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	DO2SAP- Avenue du Forez St André Le Puy	Télesurveillance DO02 St André	22/10/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Bellegarde-en-Forez	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	08/06/20
Bellegarde-en-Forez	PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	14/09/20
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	08/06/20





Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond - SR11 PR Grateloup lotis. lavergnat	PR Boisset les Montrond - SR11 PR Grateloup lotis. lavergnat	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	08/06/20
Cuzieu	Bassin d'orage de Cuzieu	Bassin d'orage de Cuzieu	08/06/20
Cuzieu	PR Cuzieu n°006 - SR6 Le Moulin	PR Cuzieu n°006 - SR6 Le Moulin	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	PR Montrond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains - N°009 SR09 Garden Village	PR Montrond les Bains - N°009 SR09 Garden Village	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	08/06/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Epuration Plancieux nouvelle	15/09/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	Potence	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Potence + pied	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Pied de potence Dégrilleur	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Pied de potence Hydro-éjecteur 1	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Pied de potence Hydro-éjecteur 2	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Pied de potence Relèvement	08/06/20
Boisset-lès-Montrond	PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	Potence	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Potence	08/06/20
Montrond-les-Bains	PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	Potence + treuil	08/06/20
Montrond-les-Bains	-	Potence silo à boue	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Potence amovible	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Trépied de levage	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Palan à chaines	15/09/20
Montrond-les-Bains	-	Potence bassin d'aération	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Monorail centrifugeuse	15/09/20
Montrond-les-Bains	-	Potence agitateur zone contact	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence hydroéjecteur stockage rétention	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence pompe stockage rétention	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence matière vidange	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence prétraitement 1	15/09/20





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence temps sec	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence temps pluies	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Potence relèvement	15/09/20
Montrond-les-Bains	-	Pied de potence bassin aération 1	15/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Pied de potence recirculation	15/09/20
Montrond-les-Bains	-	Pied de potence bassin aération 2	15/09/20

Les interventions de contrôle réglementaire pression

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Rideau électrique 4	25/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Rideau électrique 1	25/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Rideau électrique 2	25/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Portillon électrique	25/09/20
Montrond-les-Bains	Epuration Plancieux nouvelle	Rideau électrique 3	25/09/20

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Déléguataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



4260000202 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AN		Type de Renouvellement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Année de Réalisation
Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 - Clause de renouvellement : C			Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020														
DO5B EF Route de St Cyr les Vignes - Bellegarde en forez	Télésurveillance DO05 Bellegarde en Forez	Renouvellement complet du matériel													1047		
DO3B EF Rue des Charrattes - Bellegarde en forez	Télésurveillance DO03 Bellegarde en Forez	Renouvellement complet du matériel													1047		
DO2B EF 546 Route du stade - Bellegarde en forez	Télésurveillance DO02 Bellegarde en Forez	Renouvellement complet du matériel													1047		2020
PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veangé	Poire de niveau * 4	Renouvellement complet du matériel				398											
PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veangé	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel				2392											2019
PR Bellegarde	Pompe 1	Renouvellement complet													1092		2019



en Forez n°005 - SR5 La Veang e		du matériel																					
PR Belleg arde en Forez n°005 - SR5 La Veang e	Pompe 2	Renouvel ement complet du matériel				23	99															2015	
PR Belleg arde En Forez - ZA Vorzi nes	Télétransmission	Renouvel ement complet du matériel												250	0								
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La Terra sse chemi n Roche	Panier de dégrillage	Renouvel ement complet du matériel			58	9																	
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La Terra sse chemi n Roche	Sonde de niveau	Renouvel ement complet du matériel			17	25																	2016
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La Terra sse chemi n Roche	Poire de niveau	Renouvel ement complet du matériel			23	6																	
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La	Pompe 2	Renouvel ement complet du matériel			11	79																	





Terra sse chemi n Roche																				
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La Terra sse chemi n Roche	Pompe 1	Renouvel ement complet du matériel	1 1 79																	
PR Boiss et les Mont rond - SR12 PR La Terra sse chemi n Roche	Potence	Renouvel ement complet du matériel	1 9 37																	
PR Boiss et les Mont rond - SR11 PR Gratel oup lotis. laverg nat	Pompe 2	Renouvel ement complet du matériel						1 1 79												2017
PR Boiss et les Mont rond n°010 - SR10 PR Les Mure ttes	Sonde à ultrason	Renouvel ement complet du matériel	23 6																	
PR Boiss et les Mont rond n°010 - SR10 PR Les Mure ttes	Pompe 1	Renouvel ement complet du matériel	1 1 79																	
Statio n releva ge n°013	Convertisseur 1	Renouvel ement complet du matériel													48 3					





bassin d'orage Boisset les Mont rond																						
Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Mont rond	Pompe relèvement petit débit 1	Renouvellement complet du matériel																			3 289	
Bassin d'orage de Cuzieu	Sonde mesure niveau	Renouvellement complet du matériel		702																		
Bassin d'orage de Cuzieu	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								1937											2019	
Bassin d'orage de Cuzieu	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel			1988																	
Bassin d'orage de Cuzieu	Pompe de brassage	Renouvellement complet du matériel			2650																	
DO2C UZ La Bourgeoiserie des Luttons	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel																			1 047	2019
PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marc hands	Sonde à ultrason	Renouvellement complet du matériel			398																	
PR Cuzieu n°007 - SR7 Les	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2106																	2019



Marc hands																		
PR Cuzie u n°007 - SR7 Les Marc hands	Pompe 1	Renouvel ement complet du matériel							77 3									2020
PR Cuzie u n°006 - SR6 Le Mouli n	Serrurerie	Renouvel ement complet du matériel					58 94											
PR Cuzie u n°006 - SR6 Le Mouli n	Débitmètre refolement le Moulin	Renouvel ement complet du matériel					14 95											
PR Cuzie u n°006 - SR6 Le Mouli n	Télésurveillance	Renouvel ement complet du matériel					23 92											2019
PR Cuzie u n°006 - SR6 Le Mouli n	Armoire électrique	Renouvel ement complet du matériel							41 16									
PR Cuzie u n°006 - SR6 Le Mouli n	Pompe 1	Renouvel ement complet du matériel								14 37								2019
DO06 MO Rue de l'Anzi eux - Mont rond les bains	Télésurveillance DO06 MONTROND	Renouvel ement complet du matériel												10 47				
DO7 MO Rue Ravat ey- Mont	Télésurveillance	Renouvel ement complet du matériel												10 48				2019



rond les bains																				
DO5 MO rue Franci s Laur - Mont rond les bains	Télésurveillance DO05 Montrond	Renouvel ement complet du matériel																	1 0 47	2019
DO4 MO Meyli eu - Mont rond les bains	Télésurveillance DO4 Meylieu	Renouvel ement complet du matériel																	1 0 93	2019
DO2 MO Rue du Vieux mouli n - Mont rond les bains	Télésurveillance DO2 Montrond	Renouvel ement complet du matériel																	1 0 48	2019
DO Rue Félix Roqu es	Télésurveillance	Renouvel ement complet du matériel																	1 0 47	
PR Mont rond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Serrurerie	Renouvel ement complet du matériel																	5 8 94	
PR Mont rond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Sonde à ultrason	Renouvel ement complet du matériel																	1 2 79	
PR Mont rond les Bains n°002	Télésurveillance	Renouvel ement complet du matériel																	3 2 20	



- SR2 Le Pont rue de la Loire																						
PR Mont rond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Clapets refoulement * 3	Renouvel lement complet du matériel													65 2							
PR Mont rond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colon el Besso n	Sonde à ultrason	Renouvel lement complet du matériel													1 2 79							
PR Mont rond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colon el Besso n	Poire de niveau * 3	Renouvel lement complet du matériel													358							
PR Mont rond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colon el Besso n	Débitmètre EU	Renouvel lement complet du matériel	2 1 32																			2018
PR Mont rond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colon el	Télésurveillance	Renouvel lement complet du matériel		5 3 31																		



Besson																									
PR Mont rondes Bains n°003 - SR3 Rue du Colonel Besson	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel																				3 842	2016		
PR Mont rondes Bains n°004 - SR4 Chem in d'Urfé	Sonde à ultrason	Renouvellement complet du matériel																					1 279		
PR Mont rondes Bains n°004 - SR4 Chem in d'Urfé	Poire de niveau * 4	Renouvellement complet du matériel																					415		
PR Mont rondes Bains n°004 - SR4 Chem in d'Urfé	Débitmètre sortie pompage	Renouvellement complet du matériel	3 998																					2020	
PR Mont rondes Bains n°004 - SR4 Chem in d'Urfé	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	5 331																					2019	
PR Mont rondes Bains n°004 - SR4 Chem in d'Urfé	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel																						3 842	2020





PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Sonde piezométrique	Renouvel lement complet du matériel																					39 8				
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Débitmètre déversoir	Renouvel lement complet du matériel																									
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Télésurveillance	Renouvel lement complet du matériel																									
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Variateur 3	Renouvel lement complet du matériel																									
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Variateur 3	Renouvel lement complet du matériel																									
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Variateur 2	Renouvel lement complet du matériel																									



PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Variateur 2	Renouvel lement complet du matériel																		1380
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Variateur 1	Renouvel lement complet du matériel																		1380
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Pompe 1	Renouvel lement complet du matériel											2575							
PR Mont ron les Bains n°001 - SR1 Route de Marcl opt	Pompe 2	Renouvel lement complet du matériel											3126							
PR Mont rond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	Télésurveillance	Renouvel lement complet du matériel											2153							
PR Mont rond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	Pompe 1	Renouvel lement complet du matériel											959							



DO2S Avenue du Forez St André Le Puy	Télésurveillance DO02 St André	Renouvellement complet du matériel																		2 875	2019				
DO1 Avenue Chenavier St André Le Puy	Télésurveillance DO01 St André	Renouvellement complet du matériel																				1 047	2019		
Station d'épuration	Prétraitement	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Dégrilleur et vis de compactage	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	PR File temps sec	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Pompe de relevage TS n°1	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Pompe de relevage TS n°2	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Pompe de relevage TS n°3	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	PR File temps de pluies	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Pompe de relevage TP n°1	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Matières de vidange	Renouvellement complet du matériel																							
Station d'épuration	Agitateur rapide n°1	Renouvellement complet																							





		du matériel																		
Station d'épuration	Agitateur rapide n°2	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Prétraitements	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Dégrilleur fin escalier	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Dégrilleur fin escalier	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Vis de compactage	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Zone de contact	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Agitateur	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Zone d'anaérobie	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Agitateur	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Aération	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Agitateurs pale banane x2	Renouvellement complet du matériel																		
Station d'épuration	Diffuseurs fines bulles	Renouvellement partiel																		27 79 9
Station d'épuration	Traitement tertiaire	Renouvellement complet du matériel																		



Station d'épuration	Filtre tertiaire	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Extraction	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Gavopompe et malaxeur	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Polymère	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Pompe d'injection et lubrification polymère n°1	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Pompe d'injection et lubrification polymère n°2	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Pompe d'injection et lubrification polymère n°3	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Préparation polymère	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Divers	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Instrumentation	Renouvellement partiel																	11400
Station d'épuration	Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel																	
Station d'épuration	Centrifugeuse	renouvellement partiel																	14588
Station d'épuration	Centrifugeuse	renouvellement partiel																	4117



Station d'épuration	Centrifugeuse	renouvellement partiel									0				41								
Station d'épuration	Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel													0							98	
Station d'épuration	Consommables Filtre tertiaire	Renouvellement complet du matériel																				25	
PR ZAC des Vorzines	Télésurveillance																						

4260000202 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AN Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
Dotations(€)	18 995	18 995	18 995	18 995	18 995	21 728	29 836	29 836	29 836	29 836	29 836	29 836	29 836	22 316	347 870

4260000202 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AN Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient de la dotation	1,000000	0,999098	0,997933	0,999098	1,029767	1,057797	1,057797
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

4260000202 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AN Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	18 995	18 978	18 956	18 978	19 560	22 585	31 560	149 612
Report de solde actualisé (€)	0	2 101	4 598	1 014	10 851	8 905	- 20 844	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	4 709	2 794	10 700	5 795	11 976	5 203	54 857
	TOTAL	5 409	5 656	4 050	2 168	7 385	16 466	53 086



Programmé au contrat	TOTAL	6 777	8 030	7 791	1 178	2 145	26 703	10 218	62 842
Total renouvellement(€)		16 895	16 480	22 541	9 141	21 506	52 335	31 887	170 785
Solde(€)		2 100	4 598	1 013	10 850	8 905	- 20 844	- 21 170	





4260000202 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AN Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
DO2BEF 546 Route du stade - Bellegarde en forez	Télésurveillance DO02 Bellegarde en Forez	Renouvellement complet du matériel	23/09/2020	1 108
Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel	09/03/2020	809
PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	27/02/2020	818
PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	27/02/2020	1 145
DO5MO rue Francis Laur - Montrond les bains	Télésurveillance DO05 Montrond	Renouvellement complet du matériel	23/09/2020	1 119
PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	13/10/2020	3 058
PR Montrond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colonel Besson	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	03/06/2020	3 479
PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	Débitmètre sortie pompage	Renouvellement complet du matériel	13/10/2020	4 229
PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	22/01/2020	3 823
PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	15/01/2020	4 064





PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	Clapets * 2	Renouvellement complet du matériel	06/01/2020	1 358
Epuration Plancieux nouvelle	Sonde de redox	Renouvellement complet du matériel	21/05/2020	707
Epuration Plancieux nouvelle	Sonde d'oxygène	Renouvellement complet du matériel	19/05/2020	969
Epuration Plancieux nouvelle	Climatiseur	Remplacement de composants ou rénovation	25/02/2020	1 984
Epuration Plancieux nouvelle	Pompe à vide	Remplacement de composants ou rénovation	08/06/2020	589
Epuration Plancieux nouvelle	Dégrilleur fin temps sec	Remplacement de composants ou rénovation	02/07/2020	2 629
Total				31 888





SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'ANZIEUX-PLANCIEUX

2020

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - EPURATION PLANCIEUX NOUVELLE	2
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	2
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	3
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	3
B.1. LES RACCORDEMENTS	3
B.1.1. Les raccordements domestiques	3
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	4
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	5
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	5
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	5
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	10
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	11
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	11
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	11
B.4.1. Les postes de relèvement.....	11
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	12
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	13
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	17
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	18
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - EPURATION PLANCIEUX NOUVELLE	19
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	19
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	19
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	19
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	20
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	22
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	22
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	24
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	25
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	26
C.2.5. Le calcul des rendements	28
C.2.6. Le suivi bactériologique	29
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	29
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	29
C.3.1. Les boues.....	29
C.3.2. Les autres sous-produits.....	30
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	30
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	30
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	30
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	30
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	31
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	31
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	31
Paramètres physicochimiques.....	31
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	33
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	35





A. INFORMATIONS GENERALES - EPURATION PLANCIEUX

NOUVELLE

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000142149	
Commune	MONTROND-LES-BAINS			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	0442149R0001	
Nom	Epuration Plancieux			
Type(s) de réseau	Unitaire et/ou séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter				
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0442149S0003	
Nom	Epuration Plancieux			
Lieu d'implantation	MONTROND-LES-BAINS			
Date de mise en œuvre	2017			
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Val d'Anzieux Plancieux			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	990	5 741	378	16 500
Temps pluie				
Débit de référence	4 687 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 (année 2020)		424 kg/jour	7 070 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	File Temps pluie : Bassin d'orage Traitement biologique : Boue activée à faible charge		
	Filière de traitement	déphosphatation biologique et physico-chimique Traitement tertiaire du phosphore par filtration		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation & valorisation agricole		
	Filières de traitement	Stabilisation : Chaulage Déshydratation : Centrifugeuse		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter				
Milieu récepteur				
Nom	La LOIRE			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			



A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

- ❖ Schéma directeur d'assainissement :
 - Eaux usées** date: En cours
 - Eaux pluviales** Compétence communale
 - ❖ Etude diagnostic :
 - Eaux usées** date : En cours
 - Eaux pluviales** Compétence communale
- Echancier des travaux préconisés: en attente des conclusions de l'étude diagnostic

Nature des travaux à réaliser	année de réalisation prévue	durée des travaux	Niveau d'avancement (1)	Précisions (si travaux repoussés ou annulés)

- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) :
 - ❖ **Date : En cours**
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) :
 - ❖ **Compétence communale**

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
BELLEGARDE-EN-FOREZ	42013	2 015	775
CUZIEU	42081	438	576
MONTROND-LES-BAINS	42149	5 375	3 044
SAINT-ANDRE-LE-PUY	42200	1 546	626
Total		9 374	5 021





B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
BATISTOU	Saint André le Puy	Salaison de jambons et de saucissons secs	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv 1 branchement pour les eaux usées autres que domestiques et les eaux usées domestiques. 1 branchement pour les eaux pluviales.	Débit horaire Volume journalier pH DCO-DBO5-MES NTK Phosphore total MEH (graisses) hydrocarbures Chlorures Sulfures Température	Volume maxi 20 m3/j DCO 2000 mg/l DBO5 800 mg/l MES 600 mg/l NTK 150 mg/l Phosphore total 50 mg/l MEH (graisses) 100 mg/l Hydrocarbures 10 mg/l Sulfures 1 mg/l Rapport DCO/DBO5 < 3 5,5 < PH > 8.5 -Temperature < 30 °C	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 1 bilan 72h par an (3 prélèvements moyens 24h consécutifs)	28 octobre 2008 Validité :idem arrêté d'autorisation déversement 5 ans
FLEXITECH	Montrond les bains	Fabrication de flexibles	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv				
LES THERMES de MONTROND LES BAINS	Montrond les bains	Thermalisme	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv				
Blanchisserie THD	Montrond les bains	Blanchisserie	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv				



B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

- Contrôle de raccordement en exploitation

COMMENTAIRE POUR AGENT	VILLE	ADRESSE
Procéder au C.C. E.U. de 6 maisons (9 parcelles), situées rue des vials à ST ANDRE LE PUY (mail avec tous les plans, joint le 30/01/20) Longueur totale : 187.29000000000002 m	Saint-André-le-Puy	352 Rue des Vials,42210,Saint-André-le-Puy
L'intervention concerne 1 branchements. / compteur associé A17FA277147Y / Prélèvement mensuel / Téléphone : 0678112626 rdv le 10/08/2020 entre 13h30 et 17h00 pour vérification suite à travaux de conformité - cb	Cuzieu	233 RUE DE LA BOURGEE FROIDE
Procéder au contrôle du réseau E.U. du garage CITROËN Protière, situé au 832 Avenue de la Route Bleue à Montrond-les-Bains	Montrond-les-Bains	160 Rue de la Sauvete,42210,Montrond-les-Bains
Procéder à un C.C. d'achèvement des travaux chez M. & Mme BASTIAN au 149, rue du 19 Mars 1962 à CUZIEU	Cuzieu	141 Rue du 19 Mars 1962,42330,Cuzieu
Procéder à un C.C. d'achèvement des travaux chez M. & Mme FOSSE au 29 Bis, rue de la terrasse à BOISSET LES MONTROND	Boisset-lès-Montrond	29 Rue de la Terrasse,42210,Boisset-lès-Montrond
Procéder à un C.C. chez M ET ME GARNIER -BONNARD - 274 RUE DU RIOU - LOT N°21 - ST ANDRE LE PUY // Transmettre directement le compte-rendu à J. CANOT	Saint-André-le-Puy	274 g Rue du Riou,42210,Saint-André-le-Puy



- Contrôle de raccordement suite à des mutations immobilières

274 RUE DU RIOU	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	06/01/20	07/01/20	155.00	08/01/20	les fumées ressortent par les gouttières AV Gauche et Av Droite EP raccordées ds Eu Non Conforme
318 CHEMIN DE GRANGENEUVE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	03/01/20	06/01/20	155.00	08/01/20	
RTE DE RIVAS	AEP+ EU	CUZIEU	03/01/20	08/01/20	155.00	13/01/20	CONFORME
CHEM DES ROTYS 17 LOREE DES SOURCES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	08/01/20	08/01/20	190.00	15/01/20	CONFORME
84 CHEM DU PARC	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	14/01/20	15/01/20	190.00	24/01/20	CONFORME
50 IMP DES PERLES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	20/01/20	22/01/20	190.00	27/01/20	NON CONFORME
210 RUE DE LANZIEUX	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	14/01/20	17/01/20	190.00	27/01/20	CONFORME
10 C PL DES RAMPARTS	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	15/01/20	21/01/20	190.00	31/01/20	CONFORME
37 RUE DE LA GARE	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	17/01/20	20/01/20	190.00	31/01/20	NON CONFORME
215 IMP FELIX THOLLIER	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	23/01/20	23/01/20	155.00	03/02/20	CONFORME
103 AV DU PONT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/01/20	24/01/20	190.00	03/02/20	NON CONFORME
234 RTE DE ST GALMIER	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	23/01/20	28/01/20	155.00	10/02/20	CONFORME
643 RTE DE LYON	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	04/02/20	05/02/20	155.00	11/02/20	CONFORME
148 RUE DE LA GRANDE BOUGEE	AEP+ EU	CUZIEU	04/02/20	05/02/20	155.00	12/02/20	
67 RUE DES CHENES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	06/02/20	05/02/20	155.00	12/02/20	CONFORME
799 RTE DE ST GALMIER	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	04/02/20	10/02/20	155.00	14/02/20	CONFORME
RTE DE MONTROND 7 LOT LES AMANDIERS	AEP+ EU	CUZIEU	06/02/20	14/02/20	155.00	17/02/20	NON CONFORME
174 RUE DU JARDIN FLEURI	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	14/02/20	14/02/20	155.00	19/02/20	CONFORME
174 RUE DU RIOU	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	11/02/20	13/02/20	155.00	19/02/20	CONFORME
2 CHEM DE LISLE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	14/02/20	18/02/20	155.00	21/02/20	CONFORME
252 PL DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	14/02/20	17/02/20	155.00	21/02/20	CONFORME
343 RUE DES LUTTONS	AEP+ EU	CUZIEU	03/02/20	12/02/20	155.00	24/02/20	NON CONFORME
396 RUE DU 19 MARS	AEP+ EU	MARCLOP T	17/02/20	21/02/20	155.00	04/03/20	NON CONFORME
1307 AV DU CHENEVRIER	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/02/20	28/02/20	155.00	05/03/20	NON CONFORME
136 RTE DE SOURCIEUX	AEP+ EU	CHALAIN LE COMTAL	27/02/20	28/02/20	155.00	05/03/20	NON CONFORME
31 IMP DU PIFFE CHAT	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	14/02/20	21/02/20	155.00	06/03/20	CONFORME
560 RUE DU GROS CHENE	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	12/02/20	19/02/20	155.00	06/03/20	NON CONFORME
185 RTE DU PONT	AEP+ EU	ST LAURENT LA COCHE	03/03/20	06/03/20	155.00	12/03/20	NON CONFORME
274 RUE DU RIOU	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	21/02/20	02/03/20	155.00	13/03/20	CONFORME
645 CHEM DU GRAND CLOS	AEP+ EU	CUZIEU	27/02/20	02/03/20	155.00	13/03/20	
15 RUE MAURICE BALAY	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	19/05/20	05/06/20	155.00	06/04/20	NON CONFORME
390 AV DU FOREZ	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/02/20	06/03/20	155.00	06/05/20	NON CONFORME
337 RUE DES VALERIANES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	26/02/20	27/02/20	155.00	13/05/20	NON CONFORME
	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	13/03/20	13/03/20	155.00	14/05/20	





1 RUE DU FOREZ	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	04/03/20	13/02/20	155.00	14/05/20	NON CONFORME
55 CHE DE GALATEE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	07/04/20	13/05/20	155.00	15/05/20	NON CONFORME
76 AVENUE FELIX ROQUES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	04/05/20	07/05/20	155.00	15/05/20	NON CONFORME
36 BIS RUE DE LA TERRASSE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	03/03/20	10/03/20	155.00	18/05/20	CONFORME
RUE DE LA TERASSE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	03/03/20	07/05/20	155.00	19/05/20	CONFORME
117 RUE GEORGES BRASSENS	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	04/03/20	11/03/20	155.00	19/05/20	CONFORME
253 CHEMIN NEUF	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	09/03/20	10/03/20	155.00	19/05/20	CONFORME
79 AV DE LA RTE BLEU	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	16/03/20	17/03/20	155.00	20/05/20	NON CONFORME
1216 AV DE LA GARE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	21/02/20	05/03/20	155.00	20/05/20	NON CONFORME
389 RUE DE LA LOIRE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	10/03/20	16/03/20	155.00	20/05/20	CONFORME
216 PLACE DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	25/05/20		155.00	25/05/20	NON CONFORME
895 AV DE LA GARE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	10/03/20	10/03/20	155.00	25/05/20	CONFORME
414 RUE DU 19 MARS 1962	AEP+ EU	CUZIEU	15/05/20	22/05/20	155.00	27/05/20	NON CONFORME
233 RUE DE LA BOURGEE FROIDE	AEP+ EU	CUZIEU	14/05/20	19/05/20	155.00	27/05/20	NON CONFORME
51963 CHE DES ROCHES	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	15/05/20	22/05/20	155.00	28/05/20	NON CONFORME
16 LOTISSEMENT LE MALEZY	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/05/20	28/05/20	155.00	28/05/20	CONFORME
36 RUE DE LA TERRASSE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	14/05/20	14/05/20	155.00	28/05/20	NON CONFORME
84 RUE DES MOISSONS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/05/20	18/05/20	155.00	28/05/20	NON CONFORME
590 RUE DE SAINT CYR	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	19/05/20	26/05/20	155.00	02/06/20	NON CONFORME
82 RUE DE L EGLISE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/20	27/05/20	155.00	02/06/20	CONFORME
11 PL PAUL DOUMER	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	27/02/20	25/05/20	155.00	02/06/20	CONFORME
207 CHEM DE LA FORET 6 LOT DES VIOLETTES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	13/03/20	25/05/20	155.00	02/06/20	CONFORME
1223 AV DE LA GARE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/20	12/05/20	155.00	03/06/20	NON CONFORME
2 RUE DU BOURG EN HAUT	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	25/05/20	26/05/20	155.00	03/06/20	NON CONFORME
2 LOT LE DOMAINE DES PLAGNES	AEP+ EU	RIVAS	16/03/20	26/03/20	155.00	03/06/20	NON CONFORME
RES PRIMVERT 274 RUE DU RIOU	AEP+ EU	SAINT ANDRE LE PUY	14/05/20	27/05/20	155.00	03/06/20	CONFORME
36 RUE DE LA TERRASSE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	14/05/20	04/06/20	155.00	04/06/20	CONFORME
680 ROUTE DE ST ETIENNE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	27/05/20	27/05/20	155.00	04/06/20	CONFORME
1 AV DE LA RTE BLEU	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/20	27/05/20	155.00	04/06/20	CONFORME
262 LA COTE DU MULET	AEP+ EU	CUZIEU	28/05/20	02/06/20	155.00	04/06/20	CONFORME
190 RUE DE L EGLISE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/20	12/05/20	155.00	05/06/20	NON CONFORME
158 IMP CLAUDE BROSSAT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/20		155.00	05/06/20	NON CONFORME
LOTISSEMENT 1 80 RUE DES PRES	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/05/20	02/06/20	155.00	08/06/20	CONFORME
119 RTE DE MONTROND	AEP+ EU	CUZIEU	09/03/20	22/04/20	155.00	08/06/20	CONFORME





LOT N 3 80 RUE DES PRES	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/05/ 20	02/06/ 20	155. 00	08/06/ 20	CONFORME
105 AVENUE DU PONT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	25/05/ 20	02/06/ 20	155. 00	08/06/ 20	NON CONFORME
162 RUE DU STADE	AEP+ EU	CHALAIN LE COMTAL	02/06/ 20	03/06/ 20	155. 00	08/06/ 20	
64 B ROUTE DE LA GARE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	27/05/ 20	02/06/ 20	155. 00	09/06/ 20	NON CONFORME
92 PLACE DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	05/06/ 20		155. 00	10/06/ 20	CONFORME
1255 CHEM DE LETRA	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	10/03/ 20	22/05/ 20	155. 00	10/06/ 20	NON CONFORME
4 ROUTE DE LYON	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	29/05/ 20	02/06/ 20	155. 00	11/06/ 20	NON CONFORME
219 RUE DES LILAS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	26/05/ 20	29/05/ 20	155. 00	12/06/ 20	CONFORME
917 RUE DE LA THORANCHE	AEP+ EU	ST LAURENT LA CONCHE	03/06/ 20	04/06/ 20	155. 00	12/06/ 20	
168 IMPASSE DES MURIERS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	29/05/ 20	0906/2 0	155. 00	19/06/ 20	NON CONFORME
365 CHEMIN DU MOULIN	AEP+ EU	CUZIEU	25/05/ 20	05/06/ 20	155. 00	19/06/ 20	NON CONFORME
252 PLACE DE LA REPUBLIQUE LE BELVEDERE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	08/06/ 20		155. 00	22/06/ 20	CONFORME
255 CHE DE GRANGENEU VE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	08/06/ 20	10/06/ 20	155. 00	22/06/ 20	NON CONFORME
166 RUE DE L EGLISE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/01/ 20		155. 00	22/06/ 20	NON CONFORME
242 AV DES FARGES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	15/06/ 20	16/06/ 20	155. 00	22/06/ 20	CONFORME
8 LOT LE DOMAINE DES CAPUCINES RUE DU RIOU	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	12/06/ 20	18/06/ 20	155. 00	24/06/ 20	CONFORME
216 PL DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	20/01/ 20	15/06/ 20	190. 00	24/06/ 20	CONFORME
29 PLACE DE L EGLISE	AEP+ EU	CUZIEU	11/06/ 20	16/06/ 20	155. 00	24/06/ 20	
173 RUE DU PIGEONNIER	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	19/06/ 20	19/06/ 20	155. 00	25/06/ 20	NON CONFORME
64 RUE DES RONZIERES	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	18/06/ 20	18/06/ 20	155. 00	01/07/ 20	NON CONFORME
138 PLACE DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/06/ 20	07/09/ 20	155. 00	01/07/ 20	NON CONFORME
RUE ARISTIDE BRIAND	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	16/06/ 20	16/06/ 20	155. 00	01/07/ 20	NON CONFORME
270 RUE DES PRAIRIES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	17/06/ 20	25/06/ 20	155. 00	02/07/ 20	NON CONFORME
46 RUE DE L'ANZIEUX	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	16/06/ 20	23/06/ 20	155. 00	02/07/ 20	CONFORME
15 ROUTE DE CUZIEU	PUITS	RIVAS	10/06/ 20	17/06/ 20	150. 00	02/07/ 20	NON CONFORME
AVE VICTOR DE BOISSIEU	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/06/ 20	15/06/ 20	155. 00	06/07/ 20	CONFORME
696 ROUTE DE SAINT GALMIER	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	12/06/ 20	22/06/ 20	155. 00	06/07/ 20	NON CONFORME
CHANTEGRIL LET LOT 6 55 RUE JACQUES BREL	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	29/06/ 20	30/06/ 20	155. 00	07/07/ 20	CONFORME
244 RUE DE CHANTEGRIL LET	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	03/07/ 20	03/07/ 20	155. 00	07/07/ 20	CONFORME
255 RUE DU COLONEL BESSON	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	17/06/ 20	17/06/ 20	155. 00	07/07/ 20	CONFORME
598 ROUTE DE ST CYR	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	01/07/ 20	02/07/ 20	155. 00	08/07/ 20	CONFORME
262 CHEM DES MULETS	AEP+ EU	CUZIEU	29/06/ 20	30/06/ 20	155. 00	08/07/ 20	NON CONFORME
165 AVE DU FOREZ	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	06/07/ 20	07/07/ 20	155. 00	13/07/ 20	NON CONFORME
47 RUE DES CHAMPS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	02/07/ 20	15/07/ 20	155. 00	20/07/ 20	NON CONFORME
275 AVENUE DES FARGES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	08/07/ 20	10/07/ 20	155. 00	21/07/ 20	NON CONFORME
149 RUE DE LA JOUVENCE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	02/07/ 20	17/07/ 20	155. 00	21/07/ 20	NON CONFORME





343 RUE DE L ANZIEUX	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	10/07/20	10/07/20	155.00	27/07/20	CONFORME
325 RUE DES ROTYS	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	15/05/20	27/07/20	155.00	27/07/20	CONFORME
201 RUE DES VILLAS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	30/07/20	30/07/20	155.00	30/07/20	CONFORME
463 ROUTE DE MONTROND	AEP+ EU	CUZIEU	09/07/20	29/07/20	155.00	03/08/20	CONFORME
ROUTE DE MONTROND	AEP+ EU	CUZIEU	09/07/20	29/07/20	155.00	03/08/20	CONFORME
275 RUE DES LUTTONS	AEP+ EU	CUZIEU	13/03/20	04/08/20	155.00	07/08/20	CONFORME
14 LOT LE MALEZY	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	08/07/20	16/07/20	155.00	07/08/20	CONFORME
33 RTE DE ST CYR	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	03/08/20	05/08/20	155.00	10/08/20	CONFORME
37 CHE DE RAMPEAU	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	15/07/20	13/08/20	155.00	17/08/20	NON CONFORME
167 MTE DE L EGLISE	AEP+ EU	CUZIEU	10/08/20	14/08/20	155.00	31/08/20	NON CONFORME
648 ROUTE DE MONTROND	AEP+ EU	CUZIEU			155.00	04/09/20	CONFORME
144 RUE JULES RIMET	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	29/06/20	29/06/20	155.00	07/09/20	CONFORME
101 RUE A BRIAND	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/07/20	01/09/20	155.00	07/09/20	CONFORME
180 PLACE DE LA REPUBLIQUE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/06/20	15/06/20	155.00	07/09/20	NON CONFORME
334 RUE PIERRE FRENEAT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/07/20	21/07/20	155.00	07/09/20	CONFORME
30 ROUTE DE LA GARE	AEP+ EU	BOISSET LES MONTRON D	27/08/20	31/08/20	155.00	09/09/20	CONFORME
334 RUE PIERRE FRENEAT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	08/07/20	27/07/20	155.00	11/09/20	CONFORME
1668 CHEMIN D'URFE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	15/07/20	05/09/20	155.00	14/09/20	NON CONFORME
697 RUE DES RIVIERES	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	25/08/20	27/08/20	155.00	16/09/20	CONFORME
460 RUE DE CHANTEGRIL LET	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	19/05/20	04/08/20	155.00	16/09/20	NON CONFORME
67 RUE DES VILLAS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	28/08/20	31/08/20	155.00	17/09/20	CONFORME
74 RUE YVES MONTANT	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	12/08/20	15/09/20	155.00	21/09/20	NON CONFORME
348 RUE DU 8 MAI 1945	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	31/08/20	07/09/20	155.00	21/09/20	CONFORME
379 PROMENADE MARGUERITE D ALBON	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	16/09/20	18/09/20	155.00	23/09/20	NON CONFORME
410 AVENUE DES FARGES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	08/09/20	08/09/20	155.00	24/09/20	NON CONFORME
629 RUE DES RIVIERES	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	24/09/20	25/09/20	155.00	02/10/20	NON CONFORME
172 RUE DES CEDRES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	29/06/20	06/07/20	155.00	09/10/20	CONFORME
1249 AVENUE DE LA GARE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	24/09/20	26/09/20	155.00	09/10/20	NON CONFORME
LA VAURE	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	08/10/20	08/10/20	155.00	12/10/20	CONFORME
25 RUE DES CHAMPS	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	28/09/20	28/09/20	155.00	19/10/20	NON CONFORME
154 RUE DES MOUETTES	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	05/10/20	05/10/20	155.00	28/10/20	CONFORME
27 RUE DE LA FONT	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	13/10/20	20/10/20	155.00	28/10/20	CONFORME
148 RUE DE L ASTREE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	12/10/20	20/10/20	155.00	29/10/20	NON CONFORME
125 ALLEE DU CHEMIN DE FER	AEP+ EU	CHALAIN LE COMTAL	09/10/20	09/10/20	155.00	30/10/20	CONFORME
431 AVENUE DES FARGES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	29/10/20	29/10/20	155.00	30/10/20	CONFORME
431 AVENUE DES FARGES	AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	29/10/20	29/10/20	155.00	30/10/20	CONFORME
280 AVENUE DE LA GARE	AEP+ EU	MONTRON D LES BAINS	21/10/20	22/10/20	155.00	02/11/20	CONFORME





243 RUE DES MARRONNIERS		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	26/10/20	27/10/20	155.00	02/11/20	CONFORME
280 AVENUE DE LA GARE		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	21/10/20	22/10/20	155.00	02/11/20	NON CONFORME
557 RUE DE LA TORANCHE		AEP+ EU	ST LAURENT LA CONCHE	09/10/20	09/10/20	155.00	03/11/20	CONFORME
307 RUE DES VERNES		AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	13/10/20	21/10/20	155.00	04/11/20	NON CONFORME
17 RUE DU RIOU		AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	21/10/20	21/10/20	155.00	04/11/20	CONFORME
661 RUE DE CHANTEGRILLET		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	29/10/20	29/10/20	155.00	04/11/20	CONFORME
291 RUE MONTAIGNE		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	19/10/20	29/10/20	155.00	06/11/20	CONFORME
343 RUE DES VIALS	OA 1424	AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	26/10/20	27/10/20	155.00	06/11/20	CONFORME
17 RUE DE L'ORME		AEP+ EU	BELLEGAR DE EN FOREZ	02/11/20	05/11/20	155.00	16/11/20	NON CONFORME
4 CHEMIN DE LA ROCHE		AEP+ EU	BOISSET LES MONTROND	03/11/20		155.00	16/11/20	
20 LES MARONNIERS		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	27/10/20	06/11/20	155.00	18/11/20	CONFORME
445 RUE DU GEYSER	AN139	AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	09/11/20	12/11/20	155.00	18/11/20	NON CONFORME
285 AV DU PONT	40	AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	03/11/20	09/11/20	155.00	18/11/20	CONFORME
283 RUE ADAMAS	287	AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	03/11/20	06/11/20	155.00	20/11/20	NON CONFORME
207 F RUE MAURICE RAVEL		AEP+ EU	ST ANDRE LE PUY	03/11/20	09/11/20	155.00	23/11/20	NON CONFORME
81 AV DE LA RTE BLEUE		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	09/11/20	17/11/20	155.00	23/11/20	NON CONFORME
58 RTE DE LA GARE	139/148	AEP+ EU	BOISSET LES MONTROND	03/11/20	09/11/20	155.00	25/11/20	CONFORME
42 RUE DE LA TERRASSE	AE 56	AEP+ EU	BOISSET LES MONTROND	10/11/20	11/11/20	155.00	25/11/20	CONFORME
155 RUE DES LUTTONS		AEP+ EU	CUZIEU	24/09/20	09/11/20	155.00	27/11/20	CONFORME
526 RUE DU 8 MAI 1945		AEP+ EU	MONTROND LES BAINS	10/11/20	13/11/20	155.00	27/11/20	CONFORME
RUE DE L'ETANG DU BOIS		AEP- EU	CHALAIN LE COMTAL	16/11/20	24/11/20	55.00	09/12/20	RAS
55 RTE DE LA GARE		AEP+ EU	BOISSET LES MONTROND	24/11/20	25/11/20	155.00	09/12/20	NON CONFORME
47 RUE JACQUES BREL		AEP- EU	MONTROND LES BAINS	29/09/20	29/09/20	155.00	11/12/20	CONFORME

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Détail des passages caméra

Commune	Adresse	Linéaire curé
Montrond les bains	Rue maurice balay	220
Montrond les bains	Rejet batistou	185
Montrond les bains	Rue du vieu chateau	100
Montrond les bains	Collecteur les termes	400
Montrond les bains	Garden village	700
Boisset les montrond	Chemin de l a dame	100
Montrond les bains	Rue du geyser	140
Montrond les bains	Sr3	20
Montrond les bains	Jacques brel	100
Montrond les bains	Les clémentines	180
Montrond les bains	Colonel Besson	100





Bellegarde en forez	Rue de la bise	22
cuzieu	Rue des luttons/bourgee froide	350
Montrond les bains	Rue des nymphes	80
Montrond les bains	Rue de la république	150
	Total	2847

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Réalisation de tests à la fumée

Commune	Adresse
Montrond les bains	Rue de l'église /rue de boissieu place paul doumer
Montrond les bains	Rue du geyser et rue adjacente
Montrond les bains	Rue des Villas
Montrond les bains	Rue Adamas
Boisset les montrond	Secteur Nord
Boisset les montrond	Rue de la terrasse+ Cerizet
Saint Andre le puy	Lot les primeveres
Cuzieu	Rue des luttons+ Bourgee froide
Boisset les montrond	Lotissement Reynard

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Nettoyage de l'ensemble des avaloirs du périmètre syndical

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
BELLEGARDE-EN-FOREZ	PR Bellegarde En Forez - ZA Vorzines	15 m ³ /h	2019	oui	Non
BELLEGARDE-EN-FOREZ	PR Bellegarde en Forez n°005 - SR5 La Veange	10 m ³ /h	1998	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond - SR11 PR Grateloup lotis. lavergnat	10 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond - SR12 PR La Terrasse chemin Roche	20 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond n°010 - SR10 PR Les Murettes	20 m ³ /h	1950	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	PR Boisset les Montrond n°012 - SR13 PR	0 m ³ /h	2012	Oui	Non
BOISSET-LES-MONTROND	Station relevage n°013 bassin d'orage Boisset les Montrond	35 m ³ /h	2012	Oui	Non
CUZIEU	PR Cuzieu n°006 - SR6 Le Moulin	65 m ³ /h	2001	Oui	Non
CUZIEU	PR Cuzieu n°007 - SR7 Les Marchands	15 m ³ /h	2003	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains - N°009 SR09 Garden Village	0 m ³ /h	2009	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°002 - SR2 Le Pont rue de la Loire	108 m ³ /h	1970	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°003 - SR3 Rue du Colonel Besson	56 m ³ /h	1970	Oui	Non





Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°004 - SR4 Chemin d'Urfé	50 m³/h	1975	Oui	Non
MONTROND-LES-BAINS	PR Montrond les Bains n°008 - SR08 ZAC les Bergères	10 m³/h	2008	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
Saint-André-le-Puy	1330
Montrond les bains	1390
Bellegarde en Forez	235
Cuzieu	300
Boisset les Montrond	250
TOTAL	3505

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Adresse	Linéaire curé
Boisset les montrond	Chemin de la roche	150
Boisset les montrond	Chemin de la dame	100
Cuzieu	Bourgée froide	300
Bellegarde en forez	Route de saint cyr	175
Bellegarde en forez	Rue des charrettes	60
Saint-André-le-puy	RN 89	650
Montrond les bains	Route bleue	250
Montrond les bains	Avenue de la gare	200
Montrond les bains	Rue de l'église	160
Montrond les bains	Rue Felix Roques	180
Montrond les bains	Rue du vieu moulin	450
Montrond les bains	Rue du geyser	150
Saint-André-le-Puy	Rue claude debussy	350
Saint-André-le-Puy	363 Rue du Riou,42210,Saint-André-le-Puy	330
	TOTAL	3505

+ Curage des deux siphons de réseaux à Sy André le puy et Bellegarde en forez

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type
Bellegarde-en-Forez	1	Sur réseau séparatif eaux usées
Boisset-lès-Montrond	2	Sur réseau séparatif eaux usées
Boisset-lès-Montrond	1	Sur réseau unitaire
Montrond-les-Bains	1	-
Montrond-les-Bains	2	Sur réseau séparatif eaux usées
Montrond-les-Bains	1	Sur réseau unitaire
Saint-André-le-Puy	1	Sur réseau séparatif eaux usées
Total	9	





Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Boisset-lès-Montrond	28/12/20	15 Chemin des Guignols,42210, Boisset-lès-Montrond
Montrond-les-Bains	26/02/20	160 Rue de la Sauvete,42210, Montrond-les-Bains

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	27/05/20	737 Route de Saint Cyr,42210, Bellegarde-en-Forez
Boisset-lès-Montrond	14/03/20	15 Route du Canal,42210, Boisset-lès-Montrond
Boisset-lès-Montrond	21/11/20	53 Route de la Gare,42210, Boisset-lès-Montrond
Montrond-les-Bains	06/03/20	185 Rue Jean Gabin,42210, Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	13/05/20	1311 Avenue de la Gare,42210, Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	29/07/20	198 Rue Georges Brassens,42210, Montrond-les-Bains
Saint-André-le-Puy	14/10/20	274 Rue du Riou,42210, Saint-André-le-Puy

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

- Interventions du 11 février /2020 :
 - o SR5/SR7/SR8/SR10/SR12
 - o BAC a graisse Plancieux
- Interventions du 26/05/2021 :
 - o Bac a graisse Plancieux
 - o SR3+DVO, SR8/SR10/SR11/SR12/SR13
- Interventions du 17/09/2020 :
 - o SR7
- Interventions du 08/12/2020 :
 - o SR10/SR11/SR12/SR13/SR8/SR9

B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

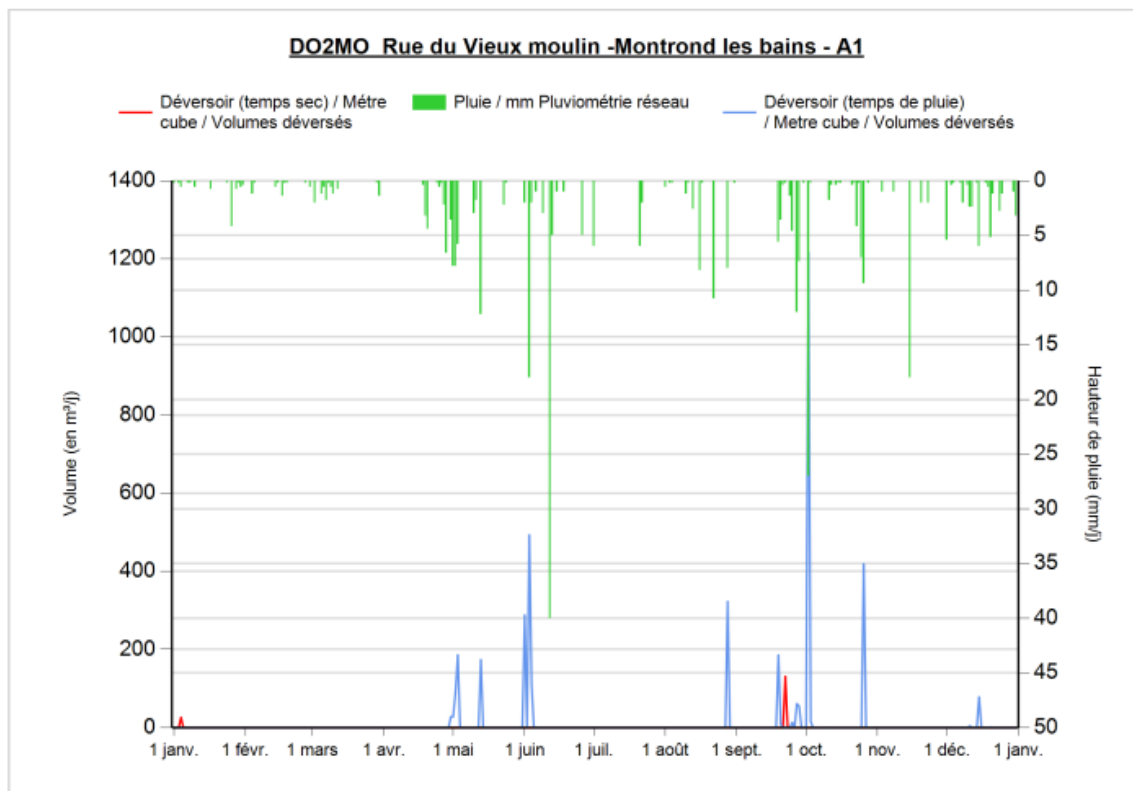
Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
A1 (m³)	DO2MO Rue du Vieux moulin Montrond les bains	26	0	0	28	478	889	0	323	452	1 650	0	83	3 929
A1 (m³)	DO2SAP- Avenue du Forez St André Le Puy	0	0	0	5	88	1 915	125	193	275	905	0	1 420	4 926



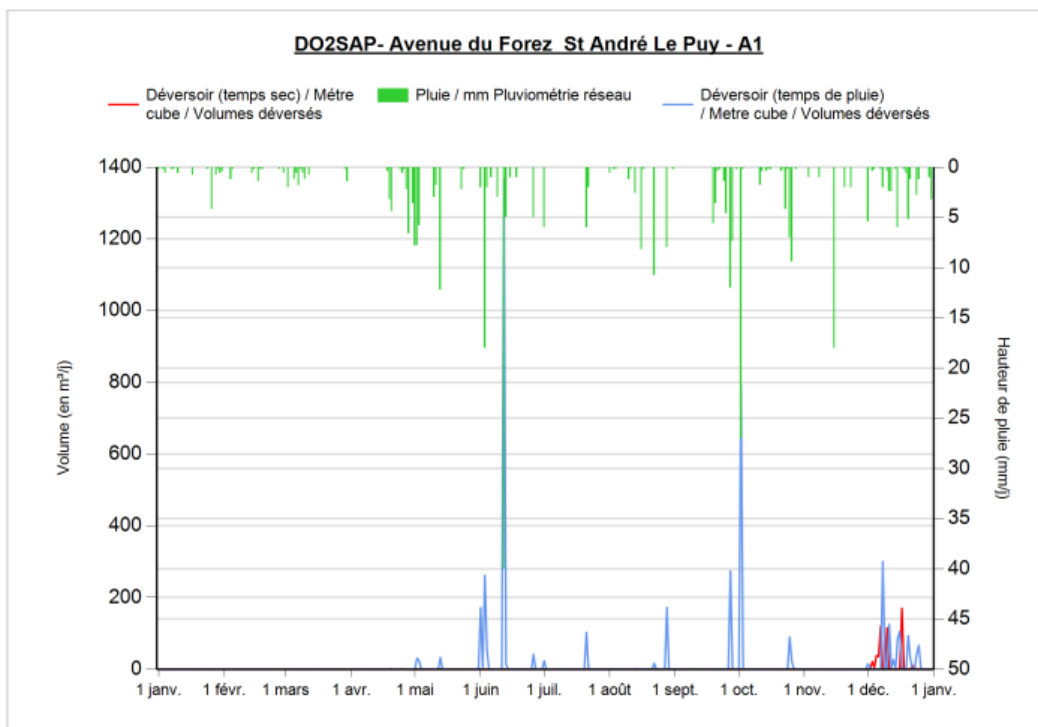


Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
A1 (m ³)	PR Montrond les Bains n°002 – SR2 Le Pont rue de la Loire	0	3	0	0	318	2 087	222	265	38	1 031	0	0	3 964
A1 (m ³)	PR Montrond les Bains n°003 SR3 Rue du Colonel Besson	21	0	0	1	520	540	158	476	648	757	228	265	3 614
PLUIE (mm)	Epurateur Plancieux nouvelle	9,2	4,8	10	21,4	40,8	78	14	32,4	35,4	51,8	24	35	356,8

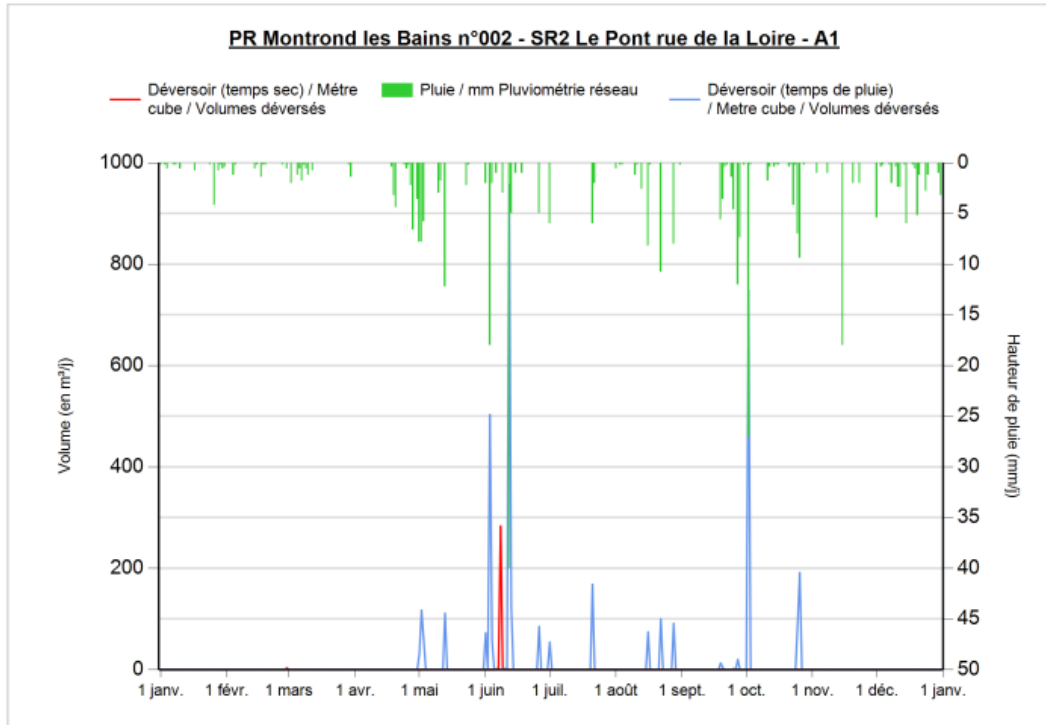
B.5.2. Détail des déversements par point A1



Le volume déversé sur l'année, au DO2 de Montrond, est de 3 929 m³, ce qui représente 24 % des volumes déversés sur les 5 DO de type A1.

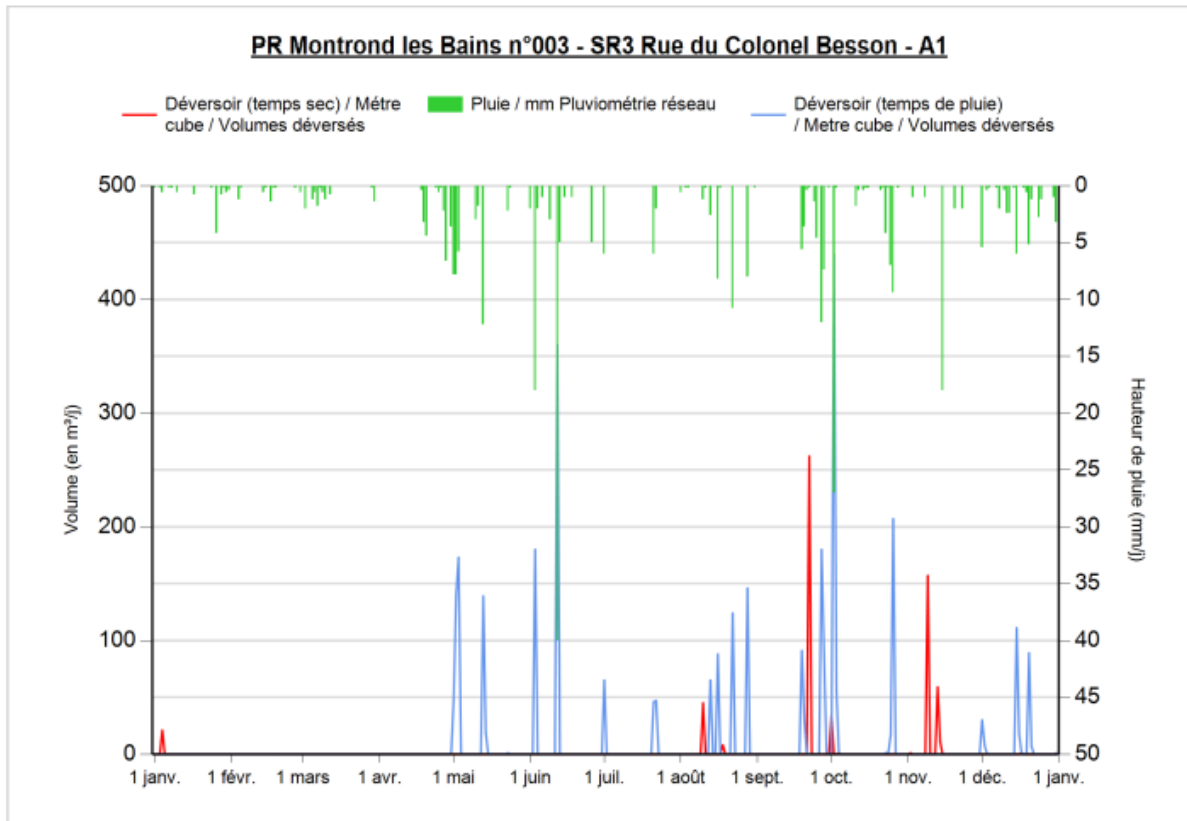


Le volume déversé pour l'année, au DO2 de St André le Puy est de 4 926 m³, ce qui représente 30 % des volumes déversés sur les 5 DO de type A1.



Le volume déversé pour l'année, au trop-plein du poste SR2 est de 3 964 m³, ce qui représente 24 % des volumes déversés sur les 5 DO de type A1. Le graphe ci-dessus permet, de constater que le nombre de jours de déversement significatifs (volume déversé > 10 m³/j) n'est pour 2020 que de 21.





Le volume déversé pour l'année, au trop-plein du poste SR3 est de 3 614 m³ ce qui représente 22 % des volumes déversés sur les 5 DO de type A1.

A noter l'apparition de déversements à partir de mai, puis sur la seconde partie de l'année. Ces déversements sont liés :

- à l'ensablement de la canalisation de rejet du DO au milieu naturel. Une opération de curage a été menée mi-juin.
- à une contre-pente, en aval du point de comptage, de la canalisation de rejet du DO au milieu naturel. Des travaux de renouvellement de conduite et reprise des berges de l'Anzieux, ont été réalisés du 10 au 13 novembre 2020.





B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Le contrôle des dispositifs d'autosurveillance installés sur le réseau a été réalisé par les services du Département de la Loire (MAGE) le 22 septembre. Les conclusions du contrôle sont reportées ci-dessous :

POINT D'AUTOSURVEILLANCE DEVERSOIR D'ORAGE RESEAU A1	
MESURE DE DEBIT : DO 2 MO	
	Fonctionnement satisfaisant. Le report à la supervision est correct. Un recalage de la hauteur de -11 mm a été effectué lors du contrôle. La mise en place d'un système fixe de contrôle sur le réseau permettrait de fiabiliser le contrôle.
MESURE DE DEBIT : SR 3 MO	
	Fonctionnement satisfaisant. Le report à la supervision est correct.
MESURE DE DEBIT : SR 3 MO	
	Lors de la visite, de l'eau s'écoulait dans la canalisation de décharge. Nous avons noté un défaut sur la sonde de vitesse ne permettant pas de calculer le débit. La sonde de hauteur surestime environ de 40 mm la hauteur réelle. Le report à la supervision est correct. Dans cet état le point ne peut être validé. Attention, les câbles des sondes sont installés au centre de la conduite et créent des embâcles. Leur déplacement sur la périphérie de la conduite est recommandé.
MANUEL D'AUTOSURVEILLANCE	
	Manuel en cours de signature
SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	
	Contrôle de la métrologie à réaliser conformément aux prescriptions du manuel d'autosurveillance et à archiver dans des fiches de suivi métrologique.



B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

La conformité du système de collecte est évaluée sur la base des déversements directs d'eaux usées au milieu naturel.

La règle retenue est la suivante :

- **La somme des volumes déversés par temps pluie aux points A1 doit être inférieure à 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération**

La formule de calcul est précisée par la Note technique du 7/09/2015 à savoir :

$$\frac{\sum \text{volumes}}{\sum \text{volumes}} \frac{\text{au niveau des A1}}{\text{au niveau des A1 et A2 et A3}} \times 100 \leq 5$$

Les mesures de débit indiquent les cumuls suivants :

A1	somme des 4 DO	=	16 433	m3
A2	(DVO entrée step)	=	3 818	m3
A3	(entrée step)	=	927 892	m3
Total	A1+A2+A3	=	948 143	m3

Les volumes comptabilisés sur les déversements des 4 déversoirs d'orage de type A1 (16 433 m3) représentent **1,7 %** des volumes de l'ensemble de l'agglomération.

Le système de collecte est donc conforme, cette valeur de 1,7 % étant inférieure au critère à respecter, de 5 % des volumes produits par l'agglomération.

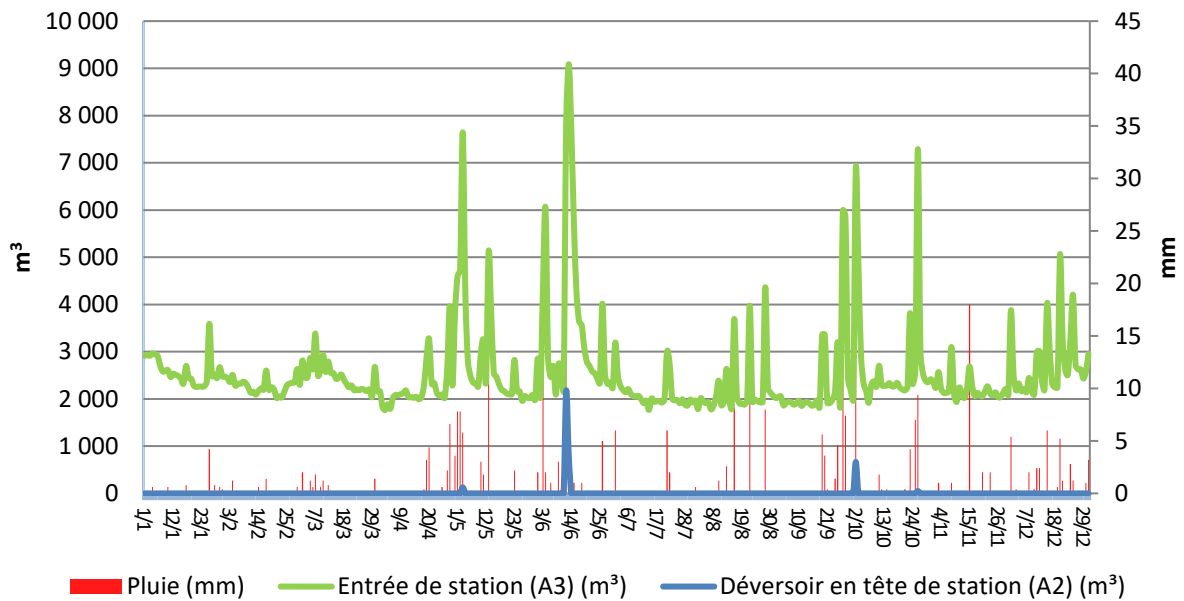


C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - EPURATION PLANCIEUX NOUVELLE

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

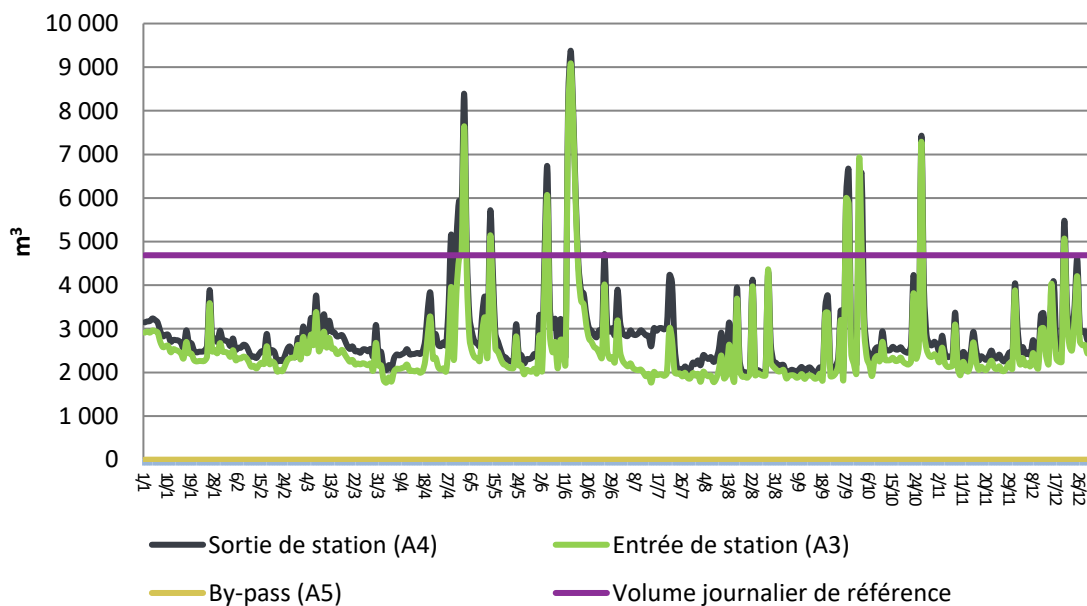
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

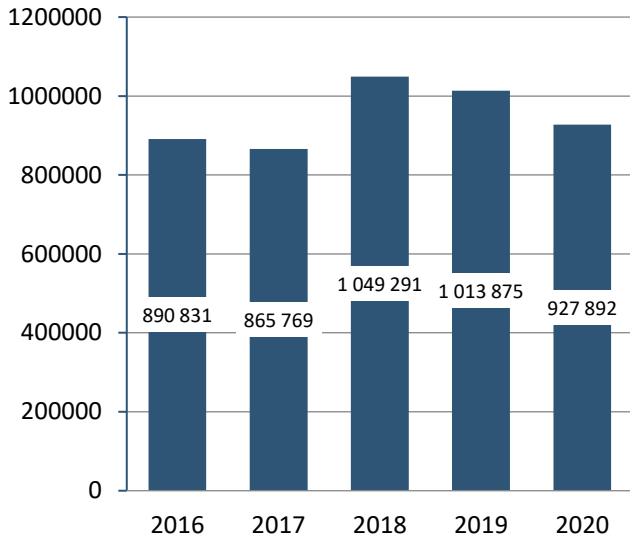


C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

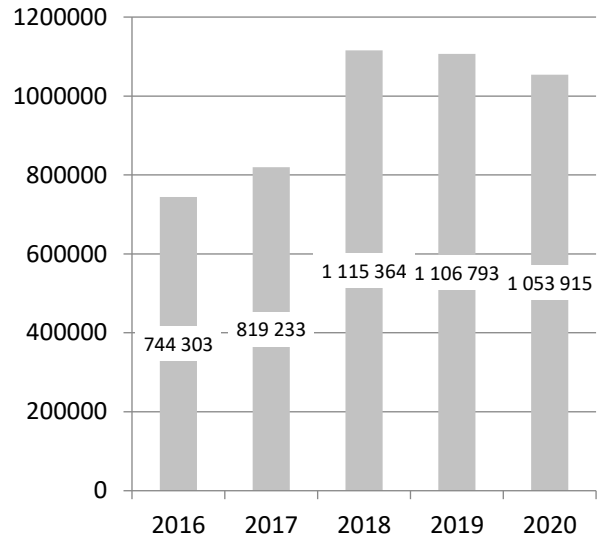
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	77 312	64 012	69 264	75 729	76 321	77 716	67 626	62 528	62 314	76 019	90 769	91 221	890 831
Entrée de station (A3) (m3)	2017	82 412	75 699	88 485	68 809	62 830	48 604	74 986	73 033	73 072	66 676	69 362	81 801	865 769
Entrée de station (A3) (m3)	2018	93 180	89 156	100 401	76 871	108 581	139 262	76 273	64 406	59 843	77 046	84 617	79 655	1 049 291
Entrée de station (A3) (m3)	2019	71 054	88 623	67 326	76 853	76 259	85 367	72 728	95 897	66 798	102 947	91 657	118 366	1 013 875
Entrée de station (A3) (m3)	2020	80 266	66 072	76 320	68 278	88 274	106 690	65 412	67 816	70 912	86 362	66 090	85 400	927 892
Sortie de station (A4) (m3)	2016	68 334	53 008	57 983	58 128	63 241	66 901	60 266	55 601	57 135	64 023	67 842	71 841	744 303
Sortie de station (A4) (m3)	2017	70 406	65 325	69 549	63 065,8	44 363	45 366	76 700	76 207	78 218	71 014	71 696	87 323	819 232,8
Sortie de station (A4) (m3)	2018	99 244	94 824	108 188	83 814	112 406	147 528	81 683	70 298	62 518	79 518	89 860	85 483	1 115 364
Sortie de station (A4) (m3)	2019	77 104	95 571	73 474	82 705	82 630	91 209	80 117	106 225	79 540	110 141	99 139	128 938	1 106 793
Sortie de station (A4) (m3)	2020	87 920	72 807	86 536	83 486	100 684	119 347	87 231	76 334	76 314	95 023	73 282	94 951	1 053 915
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2016	3 007	511	3 047	3 506	284	0	0	0	0	0	0	0	10 355
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	0	147	1 531	0	0	341	495	0	6	223	0	83	2 826
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	3	0	542	191	16	0	76	0	1 460	9	77	2 374
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	129	2 969	0	0	0	720	0	0	3 818
Pluie (mm)	2016	34,2	27	44,2	49,6	55	57,4	59	26,4	28,2	80,8	94,4	20	576,2
Pluie (mm)	2017	24	9,6	56,8	44,4	63,6	37	52	69,4	30	16,4	47,8	50,6	501,6
Pluie (mm)	2018	94,2	39,7	70,5	34	150,7	56,3	74,6	24,2	9	72	58,3	27,2	711
Pluie (mm)	2019	17	21,2	9	64,4	52,4	52	35	26,2	15,2	89,6	46,4	43,4	471,8
Pluie (mm)	2020	9,2	4,8	10	21,4	40,8	78	14	32,4	35,4	51,8	24	35	356,8



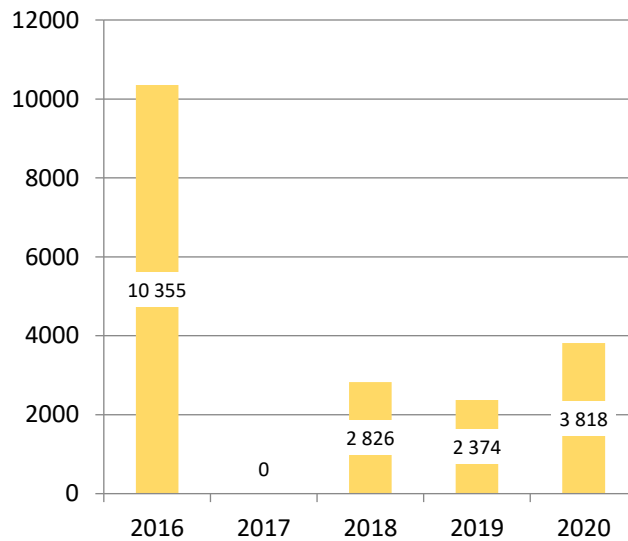
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

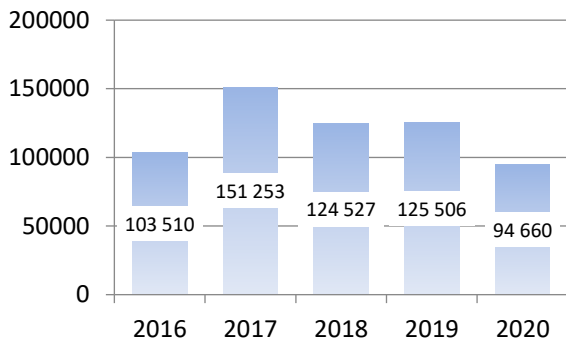
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

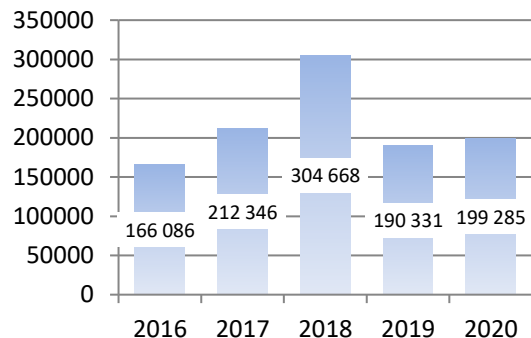




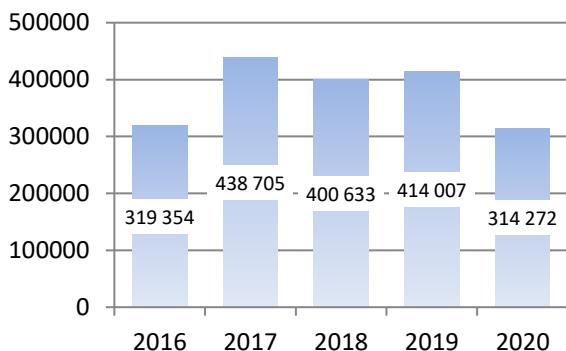
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



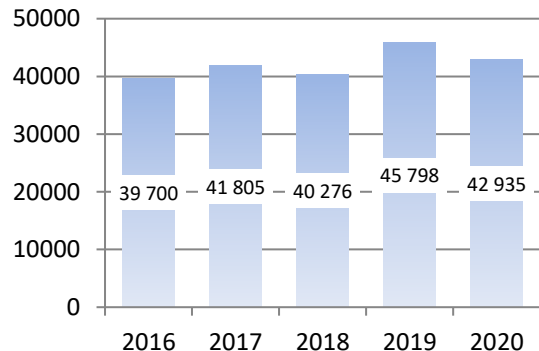
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



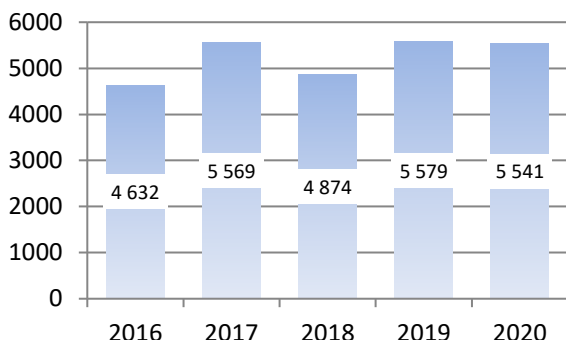
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



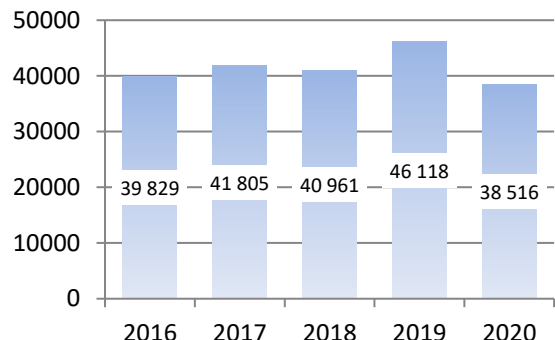
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**

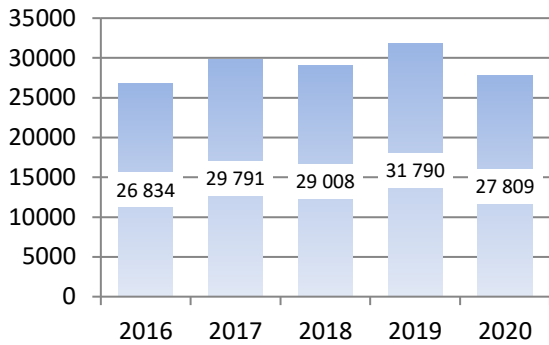


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



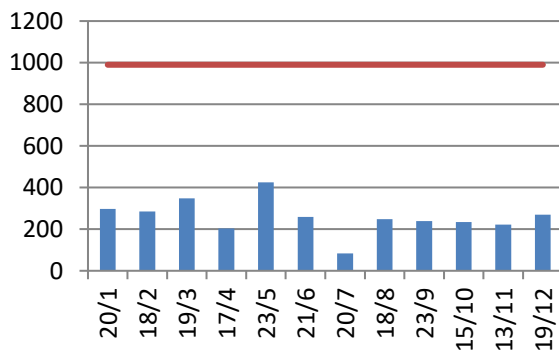
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

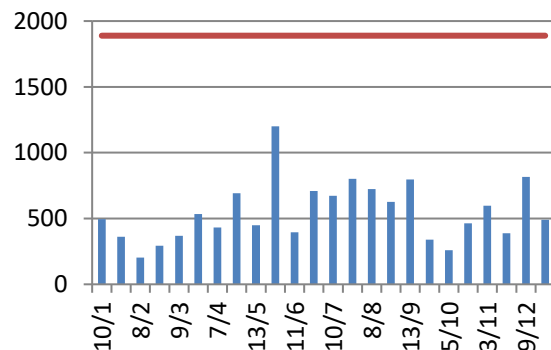
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

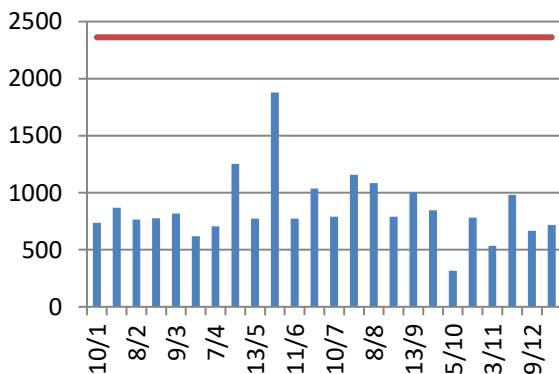
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



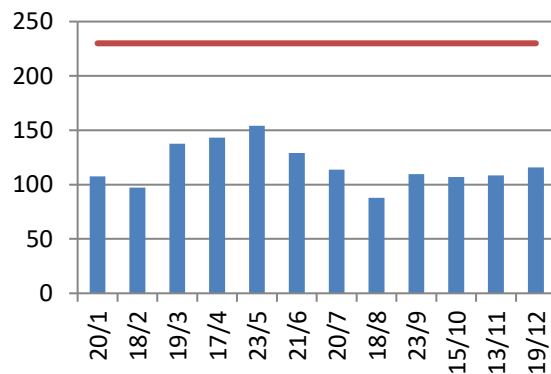
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

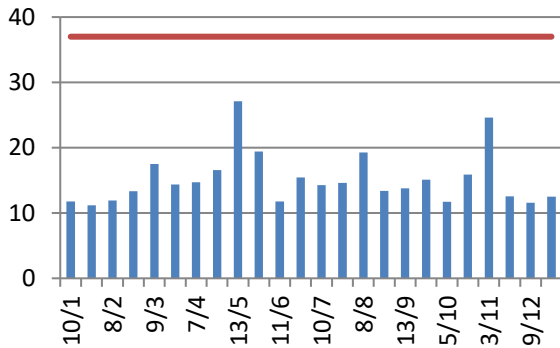


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

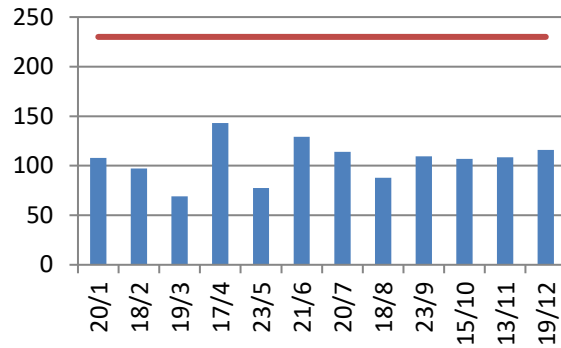




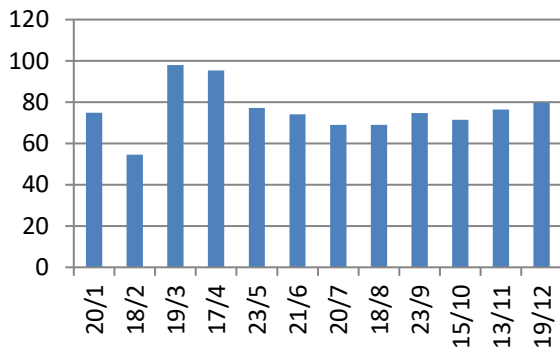
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

L'estimation de la charge polluante déversée en tête de station, en DBO₅, DCO et MES, est réalisée à partir des déversements ayant eu lieu les jours de bilans d'autosurveillance.

Il n'y a pas eu en 2020 de déversement au point A2 lors des bilans 24h



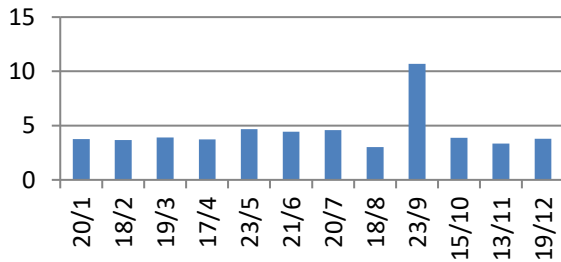


C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

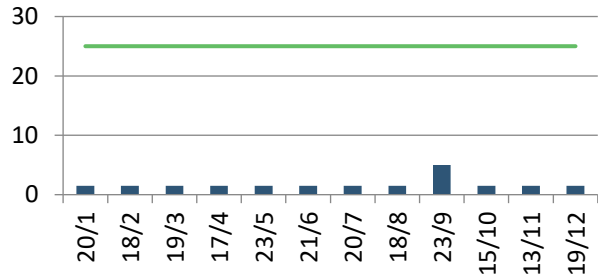
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

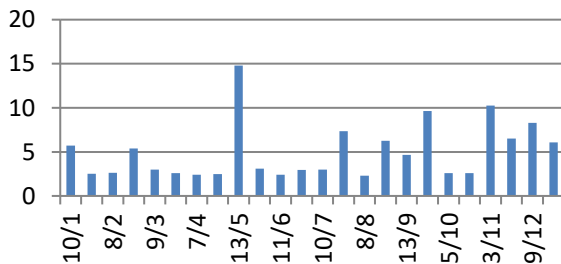
Charge sortante DBO5 en kg/j



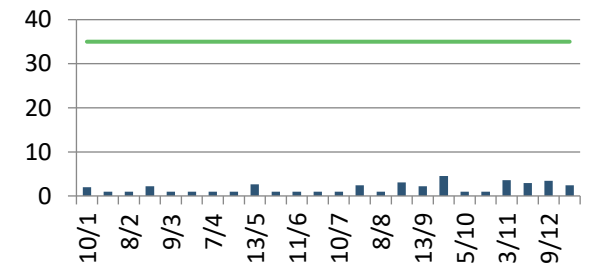
Concentration sortante DBO5 en mg/l



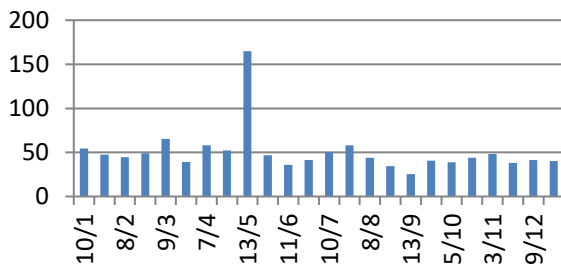
Charge sortante MES en kg/j



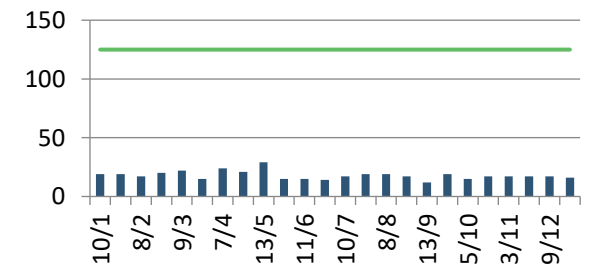
Concentration sortante MES en mg/l



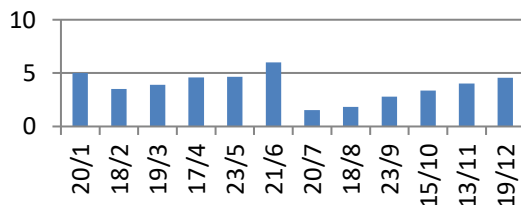
Charge sortante DCO en kg/j



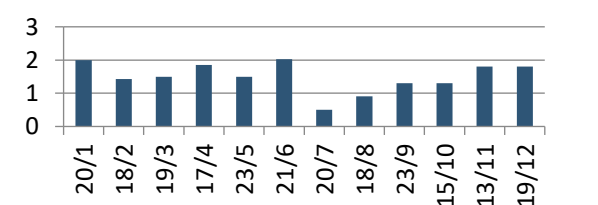
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

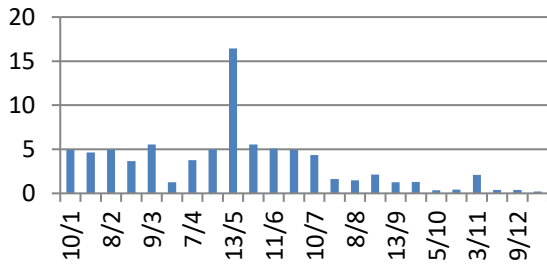


Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

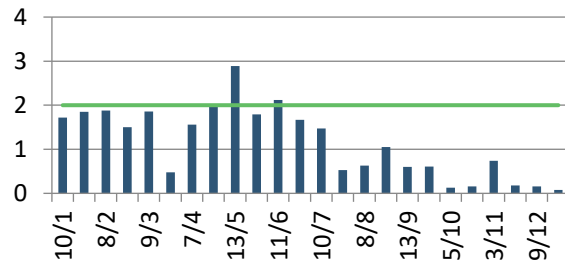




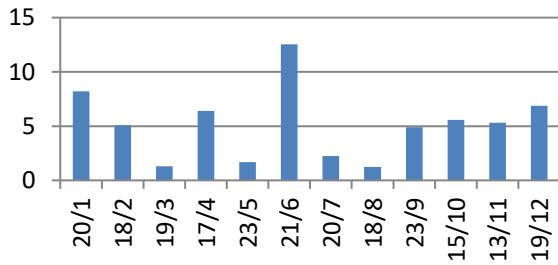
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



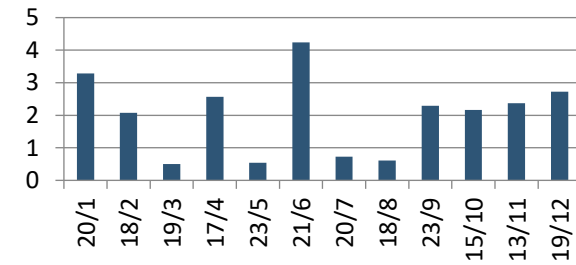
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



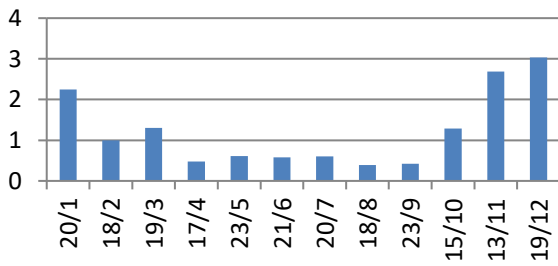
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



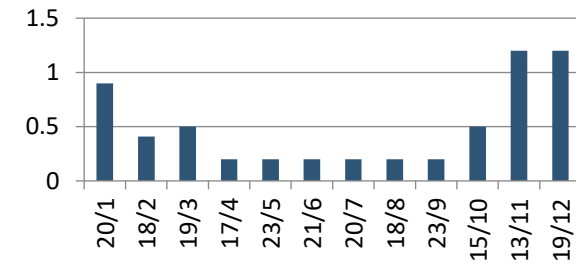
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



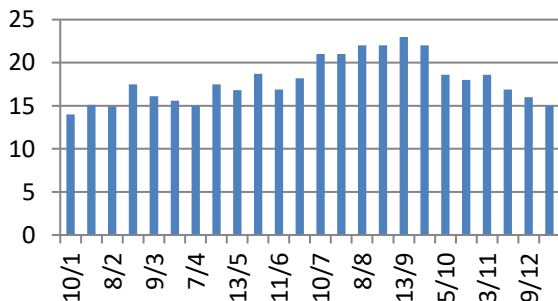
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



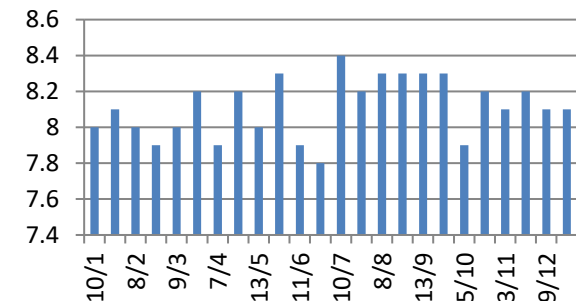
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie





C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

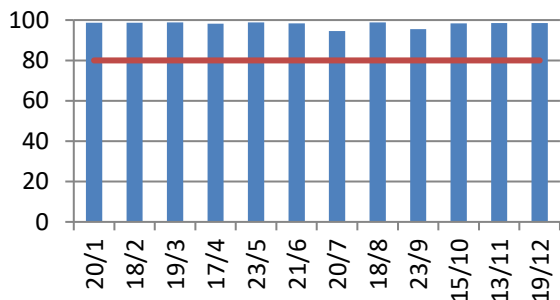
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

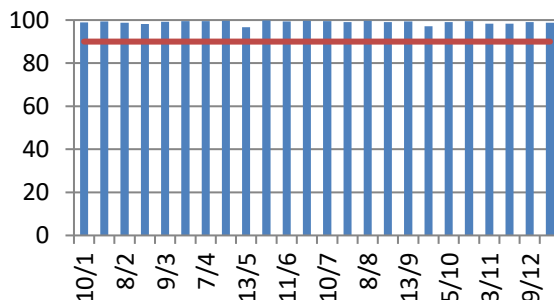
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

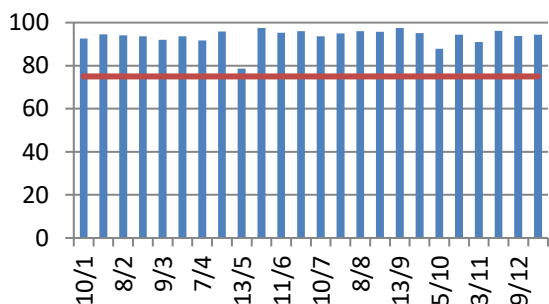
Rendement DBO5 en %



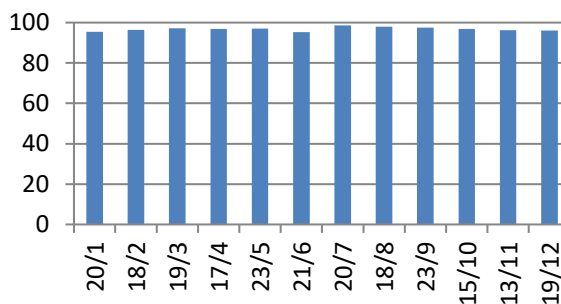
Rendement MES en %



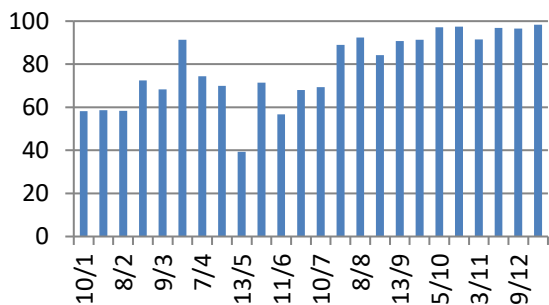
Rendement DCO en %



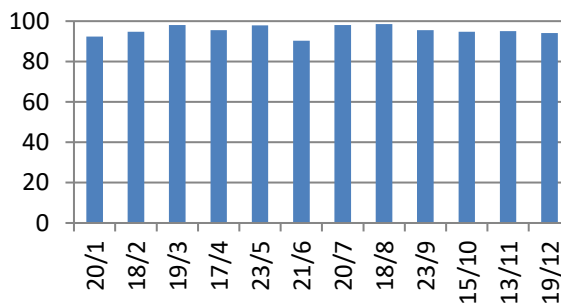
Rendement Azote Kjeldhal en %



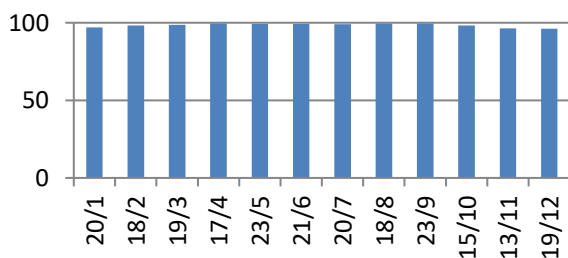
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %





C.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet

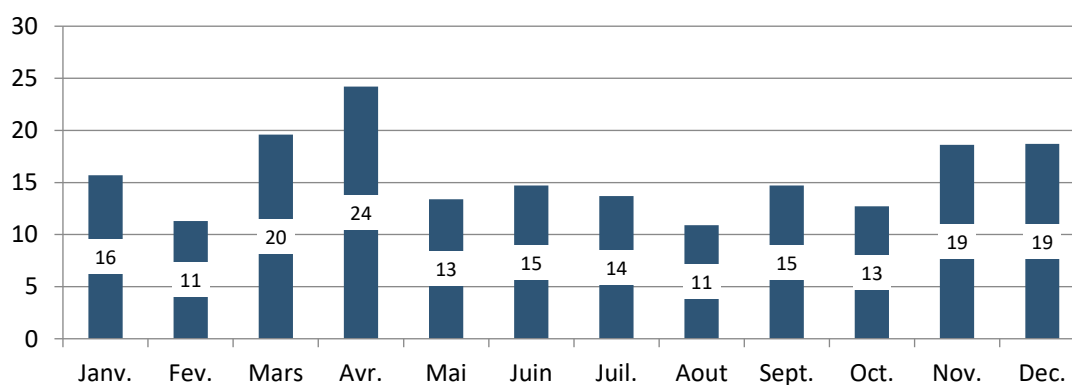
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

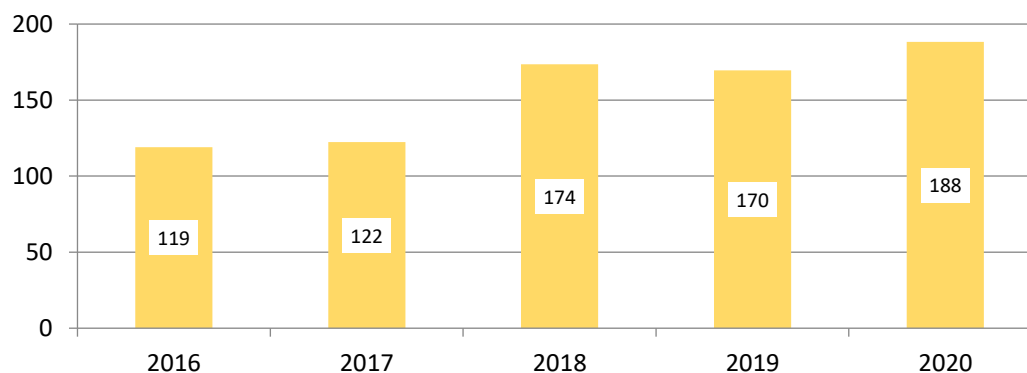
Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		22 702	188,3
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
Total		0	0
Boues évacuées (point S6 et S17)		908	284,5

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	284,5	100 %	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	2 912	Refus dégrillage évacué vers dé
Sables (S10) en kg	6 720,08	Sable produit évacué vers décha
Huiles/Graisses (S9) en m3	23,16	Graisses évacuées vers STEP

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	0 m3	
Matières de curage (S13)	0 m3	
	-	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	447 191

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Sulfate d'alumine	File Eau	0
Chlorure ferrique	File Eau	27 648
Chaux vive	File Boue	64 920
Polymère cationique en émulsion	File Boue	4 650

La quantité de chlorure ferrique injectée est comptabilisée sur les mois de septembre à décembre suite à la recharge en chlorure ferrique de la cuve de stockage de la station.





C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Déphosphatation : l'injection de sulfate d'alumine utilisée dans le cadre de la déphosphatation physico-chimique pour atteindre la norme de rejet (1 mg/l et rendement de 90 % en moyenne annuelle) n'est plus en service (depuis octobre 2019), les quantités à injecter étant anormalement importantes.

Des essais « industriels » de substitution du sulfate d'alumine par du chlorure ferrique, ont été menés à partir de juillet. Ces essais, avec un sel de fer, ont confirmé la forte consommation en réactif liée à la norme de rejet et éventuellement à la nature des effluents (TAC particulièrement élevé).

Cependant, le chlorure ferrique du fait de sa concentration en matière active (14 % de Fe) supérieure au sulfate d'alumine (4,3 % d'Al) apparaît plus adapté dans la situation actuelle. Depuis le mois de septembre, la cuve de stockage de la station est rechargée en chlorure ferrique et les résultats d'analyses mettent en évidence sur les 4 derniers mois de 2020 des valeurs moyennes en eau traitée de 0.3 mg/l avec des rendements d'élimination sur le phosphore de près de 95 %.

Epidémie de COVID-19 : conformément à l'avis de l'ANSES sur les risques liés au coronavirus SRAS-COV2, les boues produites après le 16 mars doivent faire l'objet d'un traitement d'hygiénisation sur site ou être orientées vers une filière d'hygiénisation.

Pour la station d'épuration de Plancieux, la filière d'évacuation des boues par épandage agricole a été maintenue en assurant sur site un traitement d'hygiénisation des boues par chaulage, en appliquant le strict protocole suivant :

- Renforcement du taux de chaulage ;
- Suivi journalier du pH des boues après chaulage ;
- Analyse de caractérisation initiale (contrôle de l'efficacité de l'hygiénisation par dénombrement des pathogènes présents) ;
- Analyse de suivi des coliformes thermotolérants en amont des épandages (pour s'assurer de la persistance de l'hygiénisation).

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		4 687		Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion (mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		990		Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion (mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Concentrat ion (mg/l)	Rendement (%)	Concentrat ion(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	24		24		12		12		12		12	12	12	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99	1,8	93,6	18	98	1,79	95,4	2	96,8	1,5	0,49	0,13	0,71	78,4	1,15
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	24		24		12		12		12		12	12	12	23	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99	1,8	93,6	18	98	1,8	95,4	2	96,8	1,5	-	-	-	78,4	1,15
	Valeur rédhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		2		0		0		0	0	0	3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	1	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	90	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Non Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Non conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.





C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

La visite de contrôle des dispositifs d'autosurveillance du réseau a été réalisée par les services du Département de la Loire (MAGE), le 23 juin.

Les conclusions du contrôle sont reportées ci-dessous :

POINT D'AUTOSURVEILLANCE DEVERSOIR D'ORAGE A2	
MESURE DE DEBIT :	
	<p>La hauteur simulée correspond aux hauteurs lues sur le débitmètre. Par contre, le débit mesuré ne correspond pas aux débits calculés (à partir des hauteurs mesurées) et aux débits affichés (plus de 29% d'écart sur la moyenne). De même entre volume théorique et volume intégré (totalisateur) ont un écart de plus de 35 %.</p> <p>Pige très lourde et difficile à manœuvrer. Risque important de chute lors de l'installation. (Obligation d'être 3 personnes pour l'installation)</p>
FONCTIONNEMENT DU PRELEVEUR	
	<p>La fidélité et l'exactitude des volumes unitaires prélevés sont correctes, ainsi que la vitesse d'aspiration. Impossible de simuler un fonctionnement normal du préleveur sans déversement au milieu. Attention le temps d'analyse de l'échantillon qui est supérieur à 24 h.</p>
POINT D'AUTOSURVEILLANCE EN ENTREE A3	
MESURE DE DEBIT : ENTREE	
	<p>Bon fonctionnement. Impossibilité de vérifier la cohérence entre le volume théorique et le volume comptabilisé, car les pompes ont un débit variable. Bonne corrélation entre le débitmètre et le dispositif de contrôle mise en parallèle. Une vérification de la cohérence des dates des données envoyées en fichier SANDRE est à réaliser.</p>
MESURE DE DEBIT : RETOUR BASSIN D'ORAGE	
	<p>Bon fonctionnement. Une vérification de la cohérence des dates des données envoyées en fichier SANDRE est à réaliser.</p>
FONCTIONNEMENT DU PRELEVEUR	
	<p>Bon fonctionnement Attention, physiquement le retour du bassin d'orage n'est pas pris en compte dans le prélèvement. Prélèvement en amont du retour BO. De même, la somme des débits S1 entrée et retour temps de pluie n'asservit pas le préleveur. Attention le temps d'analyse de l'échantillon est supérieur à 24 h.</p>
POINT D'AUTOSURVEILLANCE EN SORTIE A4	
MESURE DE DEBIT	
	<p>Une différence de 18 mm entre le réel et la hauteur lue sur le débitmètre a été observée lors du contrôle. Créant un écart 23 % entre volume théorique et volume intégré. Une correction a été réalisée en fin de contrôle. Présence importante d'algues dans le canal. Une vérification de la cohérence des dates des données envoyées en fichier SANDRE est à réaliser.</p>
FONCTIONNEMENT DU PRELEVEUR	
	<p>Bon fonctionnement. Attention le temps d'analyse de l'échantillon qui est supérieur à 24 h.</p>
POINT D'AUTOSURVEILLANCE BOUES A6	
MESURE DE DEBIT	
	<p>Bon fonctionnement. Une vérification de la cohérence des dates des données envoyées en fichier SANDRE est à réaliser.</p>



POINT D'AUTOSURVEILLANCE DES MATIERES DE VIDANGE A7

MESURE DE DEBIT

Bon fonctionnement.
Une vérification de la cohérence des dates des données envoyées en fichier SANDRE est à réaliser.

MANUEL D'AUTOSURVEILLANCE

Manuel en cours de signature

SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Contrôle de la métrologie à réaliser conformément aux prescriptions du manuel d'autosurveillance et à archiver dans des fiches de suivi métrologique.

Concernant le point A2 : la pige mobile, fournie par le constructeur n'est pas adaptée à la configuration site. Nous étudions la mise en place d'un dispositif amovible ou le déplacement du point de mesure. En outre, la sonde ultra-sons, installée dans le poste de relevage assure à la fois la gestion des pompes de relevage et l'estimation du débit de surverse au départ de la conduite du trop-plein de poste. Il est souhaitable de dissocier ces 2 mesures et pour améliorer la précision de l'estimation du débit de surverse, nous préconisons d'installer une sonde radar dédiée à cette mesure du point A2.

Concernant le préleveur en entrée station (A3) : Il est proposé la mise en place d'une tôle permettant de diriger les effluents issus du bassin du d'orage afin de permettre une prise en compte par la crépine du préleveur.





C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La synthèse des résultats d'autosurveillance de la station d'épuration fait apparaître :

- La station d'épuration reçoit une charge polluante moyenne de 260 kg DBO5/j ce qui représente 26 % de la charge organique nominale (990 kg DBO5/j) et équivaut au rejet de 4300 EH.
- La charge hydraulique moyenne s'élève à 2 550 m3/j ce qui représente 44 % de la capacité nominale.

La station est non conforme sur le paramètre Phosphore. La règle du SAGE Loire imposant une norme de rejet en moyenne annuelle, inférieure à 1 mg Pt/l et un rendement de 90 %, n'est pas respectée.

Suite aux essais industriels menés au cours de l'année 2020, il apparaît que l'utilisation de chlorure ferrique en substitution du sulfate d'alumine est plus adaptée, du fait de la forte consommation en réactif nécessaire pour atteindre le niveau de rejet exigé sur le paramètre phosphore.

L'injection de chlorure ferrique sur les 4 derniers mois de 2020, a permis d'obtenir des valeurs moyennes en phosphore résiduel dans l'eau traitée de 0.3 mg/l et d'atteindre de rendements d'élimination de près de 95 %.

Document RPQS EU Validé introuvable.



17.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.





Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privé : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



18.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2019 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement**
- **Décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité**
La loi du 24 juillet 2019 a créé l'Office français de la biodiversité (« OFB ») en vue de rapprocher les expertises complémentaires de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au service de la reconquête pour la biodiversité et de renforcer l'exercice de la police de l'environnement. Ce nouvel établissement résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Le décret en fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement.
- **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**
Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
- **Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**
Le projet de règlement européen se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs ».

ENVIRONNEMENT

- **Modification de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la Loi sur l'eau**
Une consultation publique a été lancée par le MTES en mai 2019 sur une modification de la nomenclature des IOTA soumis à la Loi sur l'eau, qui porte notamment sur les actes réglementaires suivants :
 - *Décret en Conseil d'État modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement et certaines dispositions du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales, qui prévoit de modifier le libellé de la rubrique 2.1.3.0 relative à*





l'épandage des boues de station d'épuration pour y inclure le stockage en vue d'épandage. En conséquence la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE est modifiée afin d'introduire une exclusion supplémentaire concernant le stockage de boues et mélange de boues issues du traitement des eaux usées désormais encadrées par la rubrique loi sur l'eau 2.1.3.0 relative à l'épandage et au stockage de ces boues. Cette modification permet de rattacher ces ouvrages à une réglementation en lien avec les enjeux de protection du milieu aquatique. Elle permet également d'éviter la superposition de deux réglementations en favorisant l'approche la plus simple pour les porteurs de projets (collectivités) et les services de l'État ;

- Arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, est modifié afin d'y intégrer des prescriptions techniques liées au stockage des boues et mélange de boues (nouvel article 5) ;
- Arrêté modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées, qui modifie (i) l'article R. 211-29 du Code de l'environnement pour intégrer la possibilité du mélange de boues issues du traitement des eaux usées, et (ii) le IX de l'article D. 181-15-1 du Code de l'environnement pour préciser et clarifier les pièces demandées pour les boues de station d'épuration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante**
- **Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis (NOR : MTRT1913853A)**

Le décret fixe le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions relatives du repérage avant travaux (RAT) de l'amiante pour 6 domaines d'activité jusqu'au 1^{er} octobre 2020, selon la date d'entrée en vigueur des arrêtés mentionnés à l'article R. 4412-97 du Code du travail. Le décret rend obligatoire le recours à des organismes accrédités par le COFRAC ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen afin de procéder aux analyses des échantillons prélevés sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Enfin, il prévoit les modalités de déclaration en cas d'exposition accidentelle, en matière de protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant dans l'immeuble bâti concerné.

- **Arrêté du 25 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 10 août 2017 relatif à l'expérimentation d'une méthode de détermination de la demande biochimique en oxygène par mesure fluorimétrique de la respiration bactérienne dans les stations de traitement des eaux usées urbaines (NOR : TREL1918439A)**

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Entrée en vigueur du Code de la commande publique au 1er avril 2019**

Issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le Code de la commande publique (« CCP ») est entré en vigueur pour les marchés publics et autres marchés relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que les contrats de concession relevant de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession pour lesquels **une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.**





➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (NOR : ECOM1934008V)**

La Commission européenne a modifié à la baisse les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession, applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 :

MARCHES PUBLICS	
POUVOIRS ADJUDICATEURS	
FOURNITURES ET SERVICES :	
a) AUTORITES PUBLIQUES CENTRALES	139 000 € HT
b) AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS (COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS)	214 000 € HT
TRAVAUX	5 350 000 € HT
ENTITES ADJUDICATRICES	
FOURNITURES ET SERVICES	428 000 € HT
TRAVAUX	5 350 000 € HT

CONTRATS DE CONCESSION	
SERVICES OU TRAVAUX	5 350 000 € HT

Pour mémoire, en dessous de ces seuils, il est possible pour les acheteurs publics de mettre en œuvre des procédures adaptées dont les modalités sont définies par eux. Ces seuils seront en vigueur pendant une durée de deux ans.





- **Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique**
Le texte codifié dans le Code de la commande publique le décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif à la facturation électronique. Il achève également la transposition de la directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. A ce titre, il contient les mesures d'application des dispositions du code de la commande publique issues de l'article 193 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises en définissant notamment la norme européenne de facturation électronique et les mentions essentielles des factures électroniques. Enfin, le décret corrige des erreurs identifiées depuis l'entrée en vigueur du code de la commande publique.

- **Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances**

Le décret relève le **seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros hors taxes** ainsi que le **montant des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an** (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics).

- **Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité**
Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du Code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de présentation au contrôle de légalité et renvoient à un seuil défini par décret. **Le seuil de transmission est de 214 000 € HT.**

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Loi n° 2019-809 du 1^{er} août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires**
La loi a pour objet de faciliter la création des communes nouvelles et leur fonctionnement au cours de leurs premières années d'existence. Elle prévoit qu'une commune nouvelle issue de la fusion de toutes les communes membres d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre sera désormais dispensée de se rattacher à un autre EPCI à fiscalité propre. Celle-ci constituera une « commune-communauté » qui exercera aussi bien les compétences communales qu'intercommunales.

- **Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**
Cette nouvelle circulaire répond à 4 objectifs :
Désenchevêtrer les compétences de l'Etat avec les collectivités, les opérateurs ou les acteurs hors de la sphère publique
Réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement
Gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale
Conférer aux responsables déconcentrés et notamment départementaux des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'Etat au profit des territoires

- **Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique**
La loi apporte de nouveaux assouplissements au principe du transfert obligatoire de compétence, sans le remettre en cause (articles 13 et 14) :





- Les communes membres de communautés de communes ont la possibilité de reporter le transfert de compétences « eau » ou « assainissement » sur une partie seulement de leur territoire. Les délibérations adoptées jusqu'au 1^{er} janvier 2020 sont validées.
- Les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la possibilité de déléguer les compétences « eau potable », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales », sans s'en dessaisir, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence (CGCT, art. L. 1111-8 et R. 1111-1), à une ou plusieurs communes ou à un syndicat de communes existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. Jusqu'au 30 juin 2020, ces syndicats exercent automatiquement la ou les compétences pour le compte de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. La communauté de communes ou la communauté d'agglomération doit statuer dans les 3 mois suivant la demande qui lui est faite. Un éventuel refus doit être motivé.

L'article 15 de la loi ouvre la possibilité aux collectivités d'adopter et mettre en place à leur niveau des tarifs sociaux de l'eau dans les règlements de leurs services de l'eau, si elles le souhaitent et dans le but de rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

➤ **Décret n° 2019-119 du 21 février 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages hydrauliques**

Ce décret permet aux départements et régions, à titre dérogatoire, de continuer à gérer des ouvrages de prévention des inondations dans le cadre d'une convention avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné. Il précise également la période transitoire, dans l'attente de la régularisation des anciennes digues existantes au regard des nouvelles règles prévues pour ces ouvrages de prévention des inondations, pendant laquelle la responsabilité du gestionnaire ne peut pas être engagée en cas de dommages causés par des inondations qu'ils ne pouvaient prévenir.

➤ **Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation**

Tout maître d'ouvrage est autorisé, en application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation, à déroger à certaines règles de construction et à mettre en œuvre une solution d'effet équivalent, sous réserve qu'il apporte la preuve que cette solution parvient à des résultats équivalents à ceux découlant de l'application des règles de droit commun et que les moyens mis en œuvre présentent un caractère innovant. Le caractère équivalent de la solution proposée doit être attesté par un organisme tiers, indépendant de l'opération.

➤ **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.